

Panorama Statistique

Jeunesse
Sports
Cohésion Sociale

**Centre-Val de Loire
Edition 2019**



Le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
Centre-Val de Loire, Loiret a le plaisir de vous adresser le

PANORAMA STATISTIQUE 2019

présentant les principaux indicateurs et statistiques disponibles dans les domaines de la
jeunesse, des sports et de la cohésion sociale en région Centre-Val de Loire
et ses six départements.

Ce panorama est consultable sur le site de la DRDJSCS du Centre-Val de Loire, Loiret :

<http://centre-val-de-loire.drdjscs.gouv.fr/>

Le panorama national est consultable sous le lien :

La DRDJSCS met également à votre disposition le répertoire suivant, accessible sur internet:

-FINESS ou fichier national des établissements sanitaires et sociaux :

<http://finess.sante.gouv.fr/fininter/jsp/index.jsp>



Sommaire

DEMOGRAPHIE	Pages 4 à 13
Définitions	p. 4
Chiffres-clés	p. 5
Données générales	p. 6
Indicateurs démographiques	p. 8
Structure par âge de la population masculine	p. 9
Structure par âge de la population féminine	p. 10
Structure par âge de la population générale	p. 11
Immigration et origines	p. 12
Activité et chômage de la population immigrée et étrangère	p. 13

COHESION SOCIALE	Pages 14 à 25
Définitions	p. 14
Politique de la ville	p. 17
Niveau de vie - pauvreté - inégalités de revenus	p. 19
Surendettement	p. 20
Chômage	p. 21
RSA et minima sociaux	p. 22
Allocations et protection liées au handicap et à la dépendance	p. 23
Bénéficiaires de l'aide sociale départementale	p. 24

LOGEMENT - HEBERGEMENT	Pages 26 à 32
Définitions	p. 26
Parc de logements et statut d'occupation	p. 28
Recours au droit au logement	p. 29
Précarité - Logement	p. 30
Lits des établissements d'hébergement sociaux	p. 31

JEUNESSE	Pages 33 à 47
Définitions	p. 33
Classes d'âge - Cohabitation familiale - Mortalité	p. 35
Scolarité - Formation - Activité	p. 36
Fonds d'aide aux jeunes - Missions locales - PAIO	p. 38
Protection de l'enfance - Aide sociale à l'enfance	p. 39
Accueils collectifs de mineurs sans hébergement	p. 40
Accueils collectifs de mineurs avec hébergement	p. 44
Accueil de scoutisme	p. 46
Accueil des enfants d'âge périscolaire	p. 47

SPORT	Pages 48 à 52
Définitions	p. 48
Fédérations sportives	p. 49
Equipements sportifs - Sports de haut niveau - Pôles sportifs	p. 51

FORMATION - DIPLOMES - EMPLOI	Pages 53 à 58
Définitions	p. 53
Formation aux professions sociales	p. 54
Formation aux professions de santé	p. 55
Formation à l'animation socioculturelle et aux métiers du sport	p. 56
Activité - Emploi associatif - Sport	p. 57

SIGLES	Page 59
---------------	----------------

ADRESSES UTILES	Page 61
------------------------	----------------



Démographie

Définitions

Recensement de la population (RP) : Le recensement de la population permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile travail ou domicile-études, etc.

Depuis 2004, le recensement repose sur une collecte d'informations annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Ce recensement, organisé suivant cette méthode, succède aux recensements généraux de la population dont 1999 aura été la dernière édition.

Les cinq premières enquêtes de recensement ont été réalisées de 2004 à 2008. Elles ont permis de produire les résultats du recensement, millésimé 2006, date du milieu de la période.

Depuis, chaque année, des résultats de recensement sont produits à partir des cinq enquêtes annuelles les plus récentes : avec abandon des informations issues de l'enquête la plus ancienne et prise en compte de l'enquête nouvelle.

Population immigrée : Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. A l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers.

Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs).

La qualité d'immigré est permanente: un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Population étrangère : Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment).

A la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de sa vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

Évènement enregistré, évènement domicilié : Le lieu d'enregistrement est le lieu où s'est produit l'évènement : le lieu de la naissance ou du décès. Le lieu du domicile est celui du domicile de la mère pour les naissances et du domicile du défunt pour les décès.

Indice de vieillissement : Il s'agit du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Cet indicateur permet de mesurer le degré de vieillissement de la population : plus l'indice est élevé, plus le vieillissement est important.

Espérance de vie à la naissance : C'est la durée moyenne de vie (ou âge moyen au décès) pour une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année étudiée. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure de l'âge.

Espérance de vie à 65 ans : C'est le nombre moyen d'années restant à vivre à partir de 65 ans, dans les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Taux d'activité : C'est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population de 15 à 64 ans.

Taux de mortalité infantile : C'est le rapport entre le nombre de décès d'enfants de moins d'un an et le nombre d'enfants nés vivant en 2015-2016-2017



Démographie

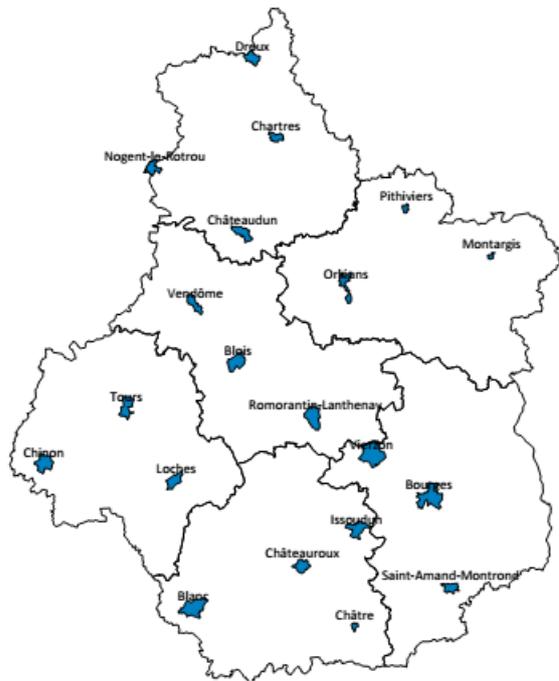
Chiffres-clés

CENTRE-VAL DE LOIRE

Pop. 2016 : **2 577 866** habitants

Pop. 2019 : **2 566 759** hab. dont **51,6%** de femmes

Le département s'étend sur **39 151** km² et compte **66** habitants par km²



Les chiffres-clés en région Centre-Val de Loire et ses six départements



CHER (18)

Pop. 2016 : **307 110** habitants

Pop. 2019 : **300 174** hab. dont **51,4%** de femmes

Le département s'étend sur **7 235** km² et compte **41** habitants par km²

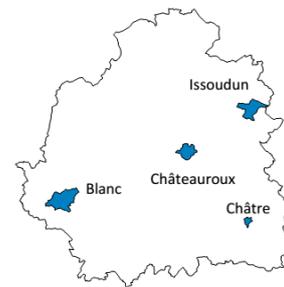


EURE-ET-LOIR (28)

Pop. 2016 : **433 929** habitants

Pop. 2019 : **431 437** hab. dont **51,4%** de femmes

Le département s'étend sur **5 880** km² et compte **73** habitants par km²

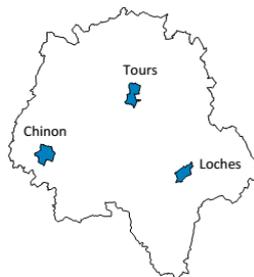


INDRE (36)

Pop. 2016 : **223 505** habitants

Pop. 2019 : **217 312** hab. dont **52,0%** de femmes

Le département s'étend sur **6 791** km² et compte **32** habitants par km²

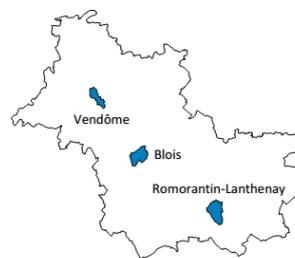


INDRE-ET-LOIRE (37)

Pop. 2016 : **606 223** habitants

Pop. 2019 : **608 387** hab. dont **52,0%** de femmes

Le département s'étend sur **6 127** km² et compte **99** habitants par km²

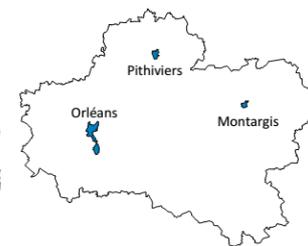


LOIR-ET-CHER (41)

Pop. 2016 : **332 769** habitants

Pop. 2019 : **330 727** hab. dont **51,4%** de femmes

Le département s'étend sur **6 343** km² et compte **52** habitants par km²



LOIRET (45)

Pop. 2016 : **674 330** habitants

Pop. 2019 : **678 722** hab. dont **51,4%** de femmes

Le département s'étend sur **6 775** km² et compte **100** habitants par km²

	Centre-Val de Loire	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	FM*	France entière
Superficie en km ²	39 151	7 235	5 880	6 791	6 127	6 343	6 775	543 963	633 179
Population au 1er janvier 2016 (RP)	2 577 866	307 110	433 929	223 505	606 223	332 769	674 330	64 468 792	66 602 645
Population au 1er janvier 2019 (1)	2 566 759	300 174	431 437	217 312	608 387	330 727	678 722	64 812 052	66 992 699
Population étrangère au 1er janvier 2016 (RP)	126 067	10 894	20 575	6 545	25 630	15 717	46 706	4 310 934	nd
Projection de la population en 2040 (2)	2 706 000	302 000	462 000	209 000	676 000	336 000	720 000	70 143 000	72 449 000
Taux de croissance annuel moyen 2011-2016 en %	0,2	-0,3	0,2	-0,6	0,4	0,1	0,4	0,4	0,4
<i>dont dû au solde migratoire</i>	0,0	-0,1	-0,2	-0,2	0,2	0,1	0,0	0,1	0,1
Densité au 01/01/2019 (nombre d'habitants par km ²)	66	41	73	32	99	52	100	119	106
Naissances domiciliées 2017 définitives	26 380	2 788	4 781	1 719	6 206	3 105	7 781	728 100	767 393
Décès domiciliés 2017 définitifs	26 826	3 725	4 052	3 121	5 783	3 899	6 246	591 372	604 082
Part de la population vivant dans les grandes aires urbaines en 2016 (3)	74,3	67,5	78,4	41,9	84,4	61,9	82,6	83,0	83,0
Part des familles monoparentales en 2016 en %	13,3	13,9	12,9	13,4	13,4	12,0	13,8	15,3	15,9
Taux d'activité de la population en 2016 (rapport entre le nombre d'actifs et la population de 15 à 64 ans en %) (3)	74,8	73,6	76,1	73,6	74,1	75,0	75,3	74,0	73,8

Source : INSEE

*France métropolitaine

(1) Indicateurs sociaux départementaux. Les estimations de population pour l'année 2019 sont des estimations précoces provisoires.

(2) Estimation de population selon le scénario central de l'INSEE

(3) Indicateurs sociaux départementaux - présentation du zonage en aires urbaines

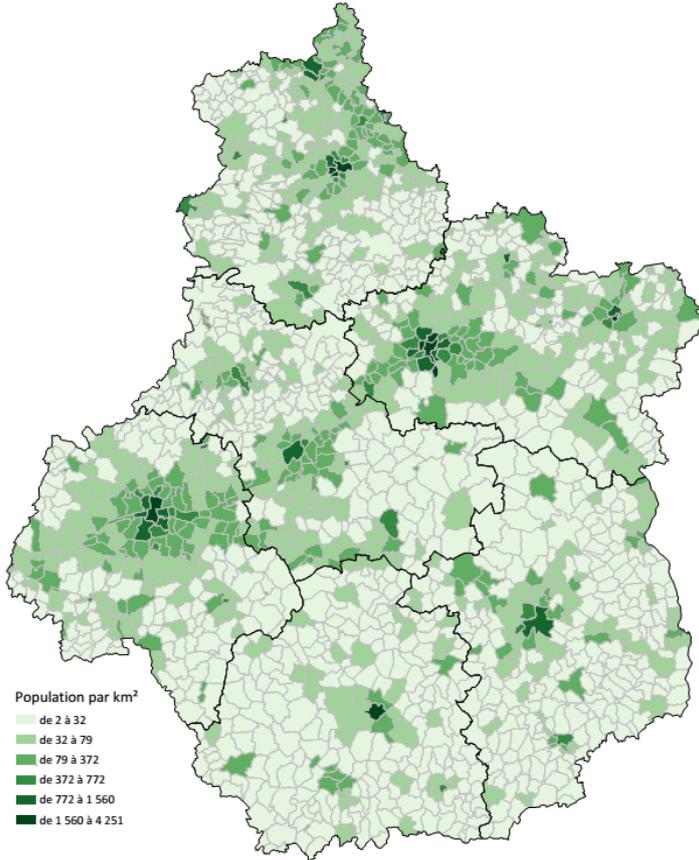
Codes indiquant la catégorie de la commune au sein du découpage en aires urbaines : 111, 112, 120, 211, 212, 221, 222, 300, 400



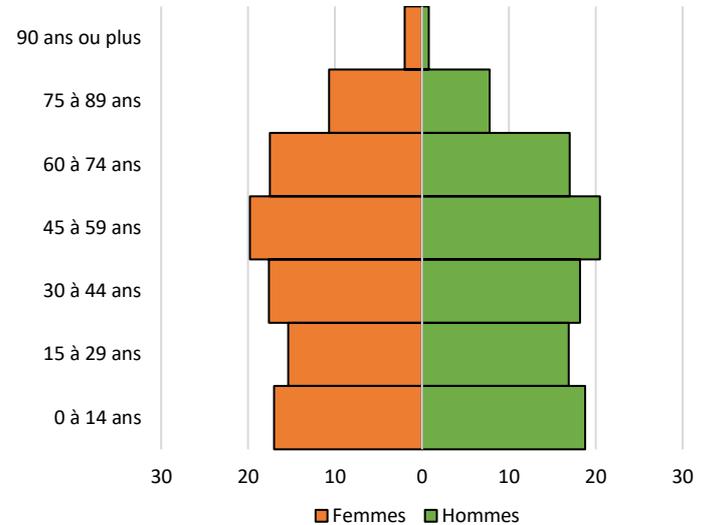
Démographie

Données générales

Densité de population par commune



Pyramide des âges en Centre-Val de Loire (en %)



Source : INSEE – RP 2016

Réalisation : DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret – Pôle Appui Transversal et Territorial



Démographie

Indicateurs démographiques

	Centre-Val de Loire	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	FM	France entière
Taux de natalité en 2018 - Naissances domiciliées pour 1 000 habitants	10,1	8,8	10,9	8,1	10,1	9,0	11,6	11,1	11,3
Taux de mortalité en 2018 - Décès domiciliés pour 1 000 habitants (1)	10,5	13,1	9,7	14,5	9,4	11,7	9,1	9,3	9,2
Taux mortalité infantile (1)	3,5	4,1	3,3	3,0	3,6	2,7	3,7	3,5	3,7
<i>Indice de vieillissement de la population au 1er janvier 2019 (1)</i>	96,5	120,9	84,2	140,4	92,8	110,3	81,1	85,0	83,0
Espérance de vie à la naissance en 2018 (1)									
Hommes	79,1	77,3	79,2	77,7	79,9	78,7	79,9	79,5	79,4
Femmes	85,0	84,0	84,7	84,9	85,7	85,5	85,0	85,4	85,3
Espérance de vie à 65 ans en 2018 (1)									
Hommes	19,2	18,6	19,2	18,2	19,9	19,3	19,4	19,4	19,4
Femmes	23,0	22,2	22,8	22,5	24,0	23,0	23,0	23,2	23,2

Sources : DREES ; INSEE, ELP 2019, données RP 2016, Etat civil

(1) Indicateurs sociaux départementaux



Démographie

Structure par âge de la population masculine

	Centre-Val de Loire	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	FM	France entière
0 - 4 ans	68 106	7 291	12 514	4 589	16 112	7 986	19 614	1 813 377	1 900 264
5 - 9 ans	78 368	8 464	14 175	5 598	18 168	9 691	22 272	2 011 607	2 101 541
10 - 14 ans	82 240	8 854	14 957	6 124	18 801	10 334	23 170	2 042 309	2 137 769
15 - 19 ans	79 334	8 376	13 179	5 957	19 991	9 850	21 981	2 034 102	2 121 205
20 - 24 ans	63 925	6 779	9 727	4 555	16 687	7 517	18 660	1 835 245	1 894 826
25 - 54 ans	453 634	51 225	78 656	35 301	108 134	57 123	123 195	12 025 821	12 395 905
55 - 59 ans	83 594	10 473	14 104	7 677	18 733	11 280	21 327	2 041 891	2 108 148
60 - 64 ans	80 989	10 535	13 010	8 167	18 421	11 054	19 802	1 894 353	1 949 745
65 - 74 ans	144 497	19 367	23 118	14 936	32 075	20 171	34 830	3 289 992	3 365 423
75 - 84 ans	75 478	10 446	11 287	8 072	17 195	10 808	17 670	1 689 414	1 725 207
85 ans et +	33 052	4 128	5 162	3 386	7 798	4 917	7 661	683 328	694 498
Ensemble	1 243 217	145 938	209 889	104 362	292 115	160 731	330 182	31 361 439	32 394 531
Moins de 6 ans	83 071	8 910	15 153	5 662	19 482	9 831	24 033	2 203 631	2 307 875
Enfants de 6 à 16 ans	178 085	19 126	32 310	13 128	41 233	22 397	49 891	4 472 861	4 677 727
Jeunes de 16 à 25 ans	138 952	14 707	21 921	10 164	35 930	16 613	39 617	3 811 595	3 950 099
Population de 26 à 64 ans	606 235	70 894	103 802	50 264	142 259	78 059	160 957	15 616 391	16 097 603
Population de 65 ans et plus	253 027	33 941	39 567	26 394	57 068	35 896	60 161	5 662 734	5 785 128
Population de 75 ans et plus	108 530	14 574	16 449	11 458	24 993	15 725	25 331	2 372 742	2 419 705
Population de 80 ans et plus	67 558	8 806	10 253	7 080	15 581	10 040	15 798	1 425 848	1 451 379

Source : Insee, estimation de population 2019 (données provisoires)



Démographie

Structure par âge de la population féminine

	Centre-Val de Loire	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	FM	France entière
0 - 4 ans	65 659	6 969	11 989	4 455	15 357	7 678	19 211	1 740 109	1 825 827
5 - 9 ans	75 980	8 127	14 117	5 253	17 551	9 484	21 448	1 921 331	2 010 891
10 - 14 ans	77 938	8 243	14 425	6 004	17 721	9 971	21 574	1 950 724	2 043 128
15 - 19 ans	74 617	7 499	12 041	5 552	20 068	9 046	20 411	1 931 750	2 017 572
20 - 24 ans	60 549	5 581	8 806	3 977	18 152	6 401	17 632	1 793 091	1 855 532
25 - 54 ans	466 732	52 343	80 527	36 672	111 500	58 405	127 285	12 400 719	12 841 273
55 - 59 ans	86 759	10 961	14 594	7 954	19 675	11 599	21 976	2 165 043	2 237 327
60 - 64 ans	86 931	11 278	14 216	8 360	19 874	11 664	21 539	2 077 326	2 138 409
65 - 74 ans	161 364	21 146	25 105	16 374	37 456	22 301	38 982	3 742 550	3 829 066
75 - 84 ans	99 044	13 309	15 112	10 799	22 828	13 625	23 371	2 269 111	2 317 774
85 ans et +	67 969	8 780	10 616	7 550	16 090	9 822	15 111	1 458 859	1 481 369
Ensemble	1 323 542	154 236	221 548	112 950	316 272	169 996	348 540	33 450 613	34 598 168
Moins de 6 ans	80 181	8 597	14 624	5 442	18 780	9 431	23 307	2 112 652	2 215 747
Enfants de 6 à 16 ans	170 293	17 929	31 266	12 658	39 217	21 690	47 533	4 268 862	4 470 072
Jeunes de 16 à 25 ans	131 129	12 697	19 843	9 154	37 620	14 669	37 146	3 686 228	3 828 538
Population de 26 à 64 ans	628 977	73 341	107 534	52 156	148 170	80 354	167 422	16 297 513	16 859 043
Population de 65 ans et plus	328 377	43 235	50 833	34 723	76 374	45 748	77 464	7 470 520	7 628 209
Population de 75 ans et plus	167 013	22 089	25 728	18 349	38 918	23 447	38 482	3 727 970	3 799 143
Population de 80 ans et plus	116 564	15 410	18 000	12 901	27 151	16 691	26 411	2 544 001	2 587 855

Source : Insee, estimation de population 2019 (données provisoires)



Démographie

Structure par âge de la population totale

	Centre-Val de Loire	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	FM	France entière
0 - 4 ans	133 765	14 260	24 503	9 044	31 469	15 664	38 825	3 553 486	3 726 091
5 - 9 ans	154 348	16 591	28 292	10 851	35 719	19 175	43 720	3 932 938	4 112 432
10 - 14 ans	160 178	17 097	29 382	12 128	36 522	20 305	44 744	3 993 033	4 180 897
15 - 19 ans	153 951	15 875	25 220	11 509	40 059	18 896	42 392	3 965 852	4 138 777
20 - 24 ans	124 474	12 360	18 533	8 532	34 839	13 918	36 292	3 628 336	3 750 358
25 - 54 ans	920 366	103 568	159 183	71 973	219 634	115 528	250 480	24 426 540	25 237 178
55 - 59 ans	170 353	21 434	28 698	15 631	38 408	22 879	43 303	4 206 934	4 345 475
60 - 64 ans	167 920	21 813	27 226	16 527	38 295	22 718	41 341	3 971 679	4 088 154
65 - 74 ans	305 861	40 513	48 223	31 310	69 531	42 472	73 812	7 032 542	7 194 489
75 - 84 ans	174 522	23 755	26 399	18 871	40 023	24 433	41 041	3 958 525	4 042 981
85 ans et +	101 021	12 908	15 778	10 936	23 888	14 739	22 772	2 142 187	2 175 867
Ensemble	2 566 759	300 174	431 437	217 312	608 387	330 727	678 722	64 812 052	66 992 699
Moins de 6 ans	163 252	17 507	29 777	11 104	38 262	19 262	47 340	4 316 283	4 523 622
Enfants de 6 à 16 ans	348 378	37 055	63 576	25 786	80 450	44 087	97 424	8 741 723	9 147 799
Jeunes de 16 à 25 ans	270 081	27 404	41 764	19 318	73 550	31 282	76 763	7 497 823	7 778 637
Population de 26 à 64 ans	1 235 212	144 235	211 336	102 420	290 429	158 413	328 379	31 913 904	32 956 646
Population de 65 ans et plus	581 404	77 176	90 400	61 117	133 442	81 644	137 625	13 133 254	13 413 337
Population de 75 ans et plus	275 543	36 663	42 177	29 807	63 911	39 172	63 813	6 100 712	6 218 848
Population de 80 ans et plus	184 122	24 216	28 253	19 981	42 732	26 731	42 209	3 969 849	4 039 234

Source : Insee, estimation de population 2019 (données provisoires)



Démographie

Immigration et origines en 2016

	Centre-Val de Loire	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	FM	France entière
Nombre de personnes immigrées	177 521	16 179	30 094	9 552	36 815	20 017	64 864	6 095 503	6 226 572
Pays de naissance des immigrés									
<i>Portugal</i>	32 775	3 549	5 122	1 024	6 672	4 100	12 308	621 534	621 986
<i>Italie</i>	3 902	599	621	281	694	416	1 291	285 844	286 392
<i>Espagne</i>	6 502	816	761	280	981	783	2 881	247 789	248 403
<i>Autres pays de l'UE (à 27)</i>	15 146	1 846	2 216	2 166	3 547	1 792	3 579	741 216	744 280
<i>Autres pays d'Europe</i>	7 009	655	1 010	354	2 016	682	2 292	300 118	300 744
<i>Algérie</i>	15 750	1 771	2 682	1 028	4 501	1 370	4 398	806 906	807 452
<i>Maroc</i>	27 910	1 814	6 146	1 268	4 040	2 908	11 734	754 573	755 286
<i>Tunisie</i>	4 459	470	1 055	146	874	465	1 449	275 649	275 885
<i>Autres pays d'Afrique</i>	31 930	1 758	5 413	1 473	7 277	2 461	13 548	913 629	931 213
<i>Turquie</i>	10 724	812	2 067	193	780	2 674	4 198	246 909	246 941
<i>Autres pays</i>	21 414	2 089	3 001	1 339	5 433	2 366	7 186	901 336	1 007 990
Part des femmes dans la population immigrée en %	50,6	50,1	50,8	51,7	50,9	49,5	50,7	51,3	51,4

Source : Insee, RP 2016



Démographie

Activité et chômage de la population immigrée et étrangère

	Centre-Val de Loire	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	FM	France entière
Activité de la population âgée de 15 ans et plus en 2016									
Nombre d'actifs de 15 ans et plus ayant un emploi	1 031 418	116 795	178 708	84 237	245 766	131 179	274 732	26 173 174	26 758 920
Immigrés	73 044	5 705	13 245	3 675	14 272	8 139	28 007	2 660 800	2 694 746
Non immigrés	958 374	111 090	165 463	80 562	231 494	123 040	246 725	23 512 374	24 064 174
Français	990 399	113 687	171 410	82 066	237 831	126 187	259 218	24 618 910	25 182 637
Étrangers	41 019	3 108	7 298	2 171	7 935	4 992	15 515	1 554 264	1 576 283
Taux de chômage de la population âgée de 15 ans et plus (1) en 2016									
	12,9	14,0	12,4	13,1	12,7	12,4	13,1	13,5	14,0
Immigrés	25,3	25,6	22,6	24,3	28,8	25,4	24,7	22,5	23,0
Non immigrés	11,8	13,3	11,5	12,5	11,4	11,3	11,6	12,4	12,9
Français	12,1	13,5	11,7	12,6	11,8	11,6	12,0	12,7	13,1
Étrangers	29,1	30,9	26,0	27,1	33,0	28,7	28,4	24,9	25,7

Source : Insee, RP 2016

(1) au sens du recensement de la population



Cohésion sociale

Définitions

Cohésion sociale : C'est la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres, aller vers l'équité, l'égalité de traitement, l'autonomie des personnes, le respect de la dignité dans la diversité, la participation et l'engagement citoyen.

Politique de la ville : C'est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle se déploie sur des territoires infra-urbains appelés « quartiers prioritaires de la politique de la ville », caractérisés par un écart de développement économique et social important avec le reste des agglomérations dans lesquelles ils sont situés. La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a défini les principes d'identification de ces quartiers, précisés par deux décrets. Les quartiers de la politique de la ville remplacent les zonages formés par les zones urbaines sensibles (ZUS) et les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

Quartiers prioritaires de la politique de la ville : Ce sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Leur liste et leurs contours ont été élaborés par le Commissariat général à l'égalité des territoires (remplacé en 2020 par l'Agence nationale de la cohésion des territoires). En métropole, en Martinique et à la Réunion, ils ont été identifiés selon un critère unique, celui du revenu par habitants.

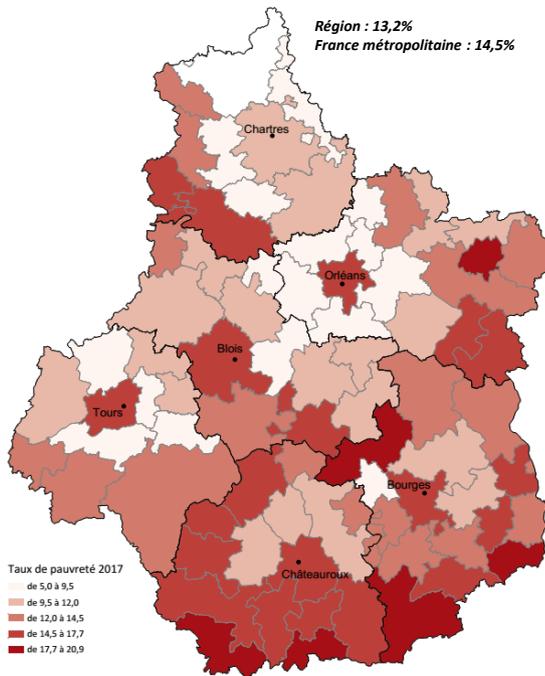
Taux de pauvreté : Il correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros).

Intensité de la pauvreté : Cet indicateur permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Il est calculé de la manière suivante: $(\text{seuil de pauvreté} - \text{niveau de vie médian de la population pauvre}) / \text{seuil de pauvreté}$. Plus cet indicateur est élevé, plus la pauvreté est dite intense au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Taux de pauvreté à 50%, 60%, 40% - seuil de pauvreté : Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60% de la médiane des niveaux de vie.

Niveau de vie médian : Il s'agit du niveau de vie qui partage la population en deux groupes; d'une part, le groupe des personnes qui a un niveau de vie inférieur; et d'autre part, le groupe des personnes qui a un niveau de vie supérieur à la moyenne.

Taux de pauvreté 2017 par EPCI





Cohésion sociale

Définitions

Chômage au sens du Bureau international du travail

(BIT) : En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le BIT, un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou +) qui répond simultanément à 3 conditions :

- Être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé même une heure, durant la semaine de référence,
- Être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours,
- Avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent, ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de 3 mois.

Taux de chômage localisés trimestriels : Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

Ces taux sont calculés en moyenne trimestrielle pour les régions, les départements et les zones d'emploi de métropole selon une méthodologie synthétisant les informations de l'enquête emploi pour le niveau national (chômage au sens du BIT) et de Pôle Emploi (chômage répertorié à partir des DEFM) pour la répartition démographique. Ces taux sont cohérents avec le taux de chômage national officiel dit au sens du BIT.

Demandeurs d'emploi : La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi est une notion différente de celle de chômeurs au sens du BIT : certains ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement, certains chômeurs ne sont pas inscrits à Pôle Emploi.

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi sont regroupés en différentes catégories.

Les différentes catégories de demandeurs d'emploi :

Catégorie A : Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins au cours du mois).

Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures au cours du mois).

Disparité des niveaux de vie : Si l'on ordonne une distribution de revenus ou de niveau de vie, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. Ainsi, pour une distribution du revenu disponible, le premier décile (noté généralement D1) est le revenu au-dessous duquel se situent 10% des revenus. Le neuvième décile (noté généralement D9) est le revenu au-dessus duquel se situent 90% des revenus. Les déciles d'une distribution permettent de calculer des rapports inter-déciles qui mettent en évidence les disparités ou les écarts entre les plus riches et les plus pauvres : le rapport D9/D1 met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution ; le rapport D9/D5 compare le haut de la distribution à la valeur médiane ; le rapport D5/D1 compare la médiane au bas de la distribution.

Le revenu de solidarité active (RSA) : En vigueur depuis le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine, et depuis le 1^{er} janvier 2011 dans les départements d'outre-mer, le RSA remplace le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et les dispositifs associés d'intéressement à la reprise d'activité.

Le RSA apporte également un complément de revenu à des travailleurs pauvres qui n'auraient pas pu bénéficier de ces aides. Depuis le 1^{er} septembre 2010, le RSA est étendu aux moins de 25 ans (RSA jeunes) sous condition de justifier de deux ans d'activité en équivalent temps plein, au cours des trois dernières années.

Prime d'activité : La prime d'activité est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Il s'agit d'un complément de revenu versé chaque mois, à partir du 5 février 2016, sous conditions de ressources, aux travailleurs modestes. Elle remplace la prime pour l'emploi (PPE) et la partie « activité » du revenu de solidarité active (RSA).



Cohésion sociale

Définitions

Aide sociale à l'enfance (ASE) : En vertu des dispositions de l'article L. 221-1 du code de l'action sociale et des familles, le service de l'aide sociale à l'enfance (ASE) est un service du département, placé sous l'autorité du président du conseil départemental et dont la mission essentielle est de venir en aide aux enfants et à leur famille par des actions de prévention individuelle ou collective, de protection et de lutte contre la maltraitance.

Allocation personnalisée d'autonomie (APA) : C'est une allocation, versée par les conseils départementaux, destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie qu'elles vivent à leur domicile ou qu'elles résident en établissement. Cette prestation permet de financer en partie, les différentes aides (humaines et techniques) auxquelles ces personnes ont recours pour compenser leurs difficultés dans la réalisation des actes de la vie quotidienne.

Allocation de solidarité spécifique (ASS) : Elle a été instaurée en 1984. Il s'agit d'une allocation chômage s'adressant aux chômeurs ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage, et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail.

Allocations du minimum vieillesse (ASV et ASPA) : L'allocation supplémentaire vieillesse (ASV), créée en 1956, s'adresse aux personnes âgées de plus de 65 ans (60 ans en cas d'incapacité au travail), et leur assure un niveau de revenu égal au minimum vieillesse. Une nouvelle prestation, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) est entrée en vigueur le 13 janvier 2007. Cette allocation unique se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux prestations de premier étage de minimum (qui ne font pas partie des minima sociaux) et à l'allocation supplémentaire vieillesse.

CMU (Couverture Maladie Universelle) et CMU-C (Couverture Maladie Universelle Complémentaire) : Mise en place à partir du 1^{er} janvier 2000, la CMU est un droit immédiat et permanent à l'assurance maladie et maternité de base pour toute personne en résidence stable et régulière sur le territoire et qui n'en bénéficie pas déjà. La CMU de base concerne les personnes en situation de grande exclusion et les anciens assurés personnels. La CMU complémentaire concerne ceux dont les revenus ne dépassent pas un certain seuil et ouvre droit à la prise en charge intégrale du ticket modérateur et des dépenses supplémentaires concernant l'optique, les prothèses dentaires, l'orthopédie dento-faciale, les audioprothèses. Elle couvre aussi le forfait hospitalier. Enfin, elle dispense de l'avance de frais.

Allocation aux adultes handicapés (AAH) : Elle a été instituée en 1975. Elle s'adresse aux personnes handicapées ne pouvant prétendre ni à un avantage vieillesse, ni à une pension d'invalidité, ni à une rente d'accident du travail. Le titulaire doit justifier d'un taux d'incapacité d'au moins 80% ou d'au moins 50% si la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) reconnaît qu'il lui est impossible de travailler en raison de son handicap.

La prestation de compensation du handicap : La prestation de compensation du handicap (PCH) a été introduite en 2006 et a vocation à se substituer à l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP). Cette aide est désormais octroyée en fonction des limitations fonctionnelles de l'individu. Il s'agit d'une aide en nature, permettant de financer un ou plusieurs types de prises en charge : aides humaines, aides techniques, aménagements du logement et du véhicule, charges spécifiques ou exceptionnelles, ou encore aides animalières.



	CENTRE - VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	FM*	France entière
Nombre de quartiers prioritaires	52	4	10	4	12	3	19	1 296	1 436
Population légale en quartier prioritaire	157 066	18 127	27 100	9 592	38 062	15 253	48 932	4 856 046	5 353 790
Population légale des communes	2 570 548	311 650	432 967	228 091	600 252	332 001	665 587	63 697 865	65 777 356
Part de la population résidant dans un quartier prioritaire en %	6,1	5,8	6,3	4,2	6,3	4,6	7,4	7,6	8,1

Sources : INSEE, RP 2013 exploitation principale, RP 2013 exploitation complémentaire pour les DOM, CGET

*France métropolitaine



Cohésion sociale

Politique de la ville

	Communes	QPV	Population en QPV	Part de la population en QPV par rapport à la population communale	Part de la population du QPV par rapport à la population totale des QPV
CHER	Bourges	Bourges Nord	9503	14,7	6,1
		Val d'Auron - Bourges	2465	2,4	1,6
	Saint-Amand-Montrond	Le Vernet - Saint Amand Montrond	1578	16,7	1,0
	Vierzon	Clos Du Roy - Centre Ville - Vierzon	4581	17,7	2,9
EURE-ET-LOIR	Vernouillet	Les Vauvettes	1078	8,6	0,7
		Quartier Des Clos	2553	6,6	1,6
	Chartres	Vieux Puits	1934	12,6	1,2
		Bruxelles - Arcades - Béguines	2168	14,1	1,4
	Lucé	Tallemont - Bretagne	2310	20,7	1,5
	Mainvilliers	Les Bâtes Tabellionne	4927	15,9	3,1
		Les Rochelles - Barthou	1289	4,2	0,8
	Dreux	Dunant - Kennedy	6485	20,9	4,1
		Camus - Schweitzer	2728	20,7	1,7
		Châteaudun	Le Val	1628	16,8
	Nogent-le-Rotrou	Beaulieu	1634	3,7	1,0
INDRE	Châteauroux	Saint Jean - Saint Jacques	4877	11,1	3,1
		Vaugirard - Saint Christophe	1597	3,7	1,0
	Issoudun	Nation Bernardines	1484	12,5	0,9
		La Verrerie	1095	8,7	0,7
INDRE-ET-LOIRE	Amboise	Patte D'Oie - Malétrenne - Plaisance	1629	12,9	1,0
		Rabière	6218	16,4	4,0
	Joué-lès-Tours	Niqueux Bruère - Marcel Pagnol	1932	18,5	1,2
	La Riche	Rabaterie	5286	33,4	3,4
	Saint-Pierre-des-Corps	Fontaines	3008	2,2	1,9
		Rochepinard	1078	0,8	0,7
		Rives Du Cher	2546	1,9	1,6
	Tours	Europe	2696	2,0	1,7
		Sanitas	8783	6,5	5,6
		Maryse Bastié	2018	1,5	1,3
	Bords De Loire	1773	1,3	1,1	
LOIRE-ET-CHER	Blois	Kennedy - Coty - Croix Chevallier - Sarrazines	10703	23,2	6,8
		Les Rottes	3202	19,3	2,0
	Vendôme	Les Favignolles	1348	7,6	0,9
	Romorantin-Lanthenay	Les Chaises	984	6,0	0,6
LOIRET	Saint-Jean-de-la-Ruelle	Les 3 Fontaines	2479	15,2	1,6
		Vésine	1193	9,5	0,8
	Châlette-sur-Loing	Le Plateau	3913	31,1	2,5
		Le Bourg - Chautemps	1969	15,7	1,3
	Montargis	La Chaussée	3009	20,5	1,9
		Le Clos De La Grande Salle	1720	8,2	1,1
	Fleury-les-Aubrais	Andrillons Ormes Du mail	2010	9,6	1,3
		Lignerolles	1166	5,5	0,7
		Dauphine	1337	1,1	0,9
	Orléans	La Source	11261	9,7	7,2
		Argonne	7972	6,8	5,1
		Blossières	1514	1,3	1,0
	Saint-Jean-de-Braye	Pont Bordeaux	1223	5,9	0,8
	Sully-sur-Loire	Le Hameau	1384	25,9	0,9
		Champ De La Ville	1676	12,0	1,1
	Gien	Montoire	1515	10,8	1,0
	Quartiers Nord	1450	16,1	0,9	
Pithiviers	Saint Alignan	1157	12,9	0,7	
CENTRE-VAL DE LOIRE			157066	6,1	100,0



Cohésion sociale

Pauvreté – Précarité - Exclusion

Niveau de vie – pauvreté – inégalités de revenus

	CENTRE - VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	FM	France entière
Niveau de vie médian des ménages (en euros) (1)	20 658	19 933	21 133	19 386	20 843	20 525	21 081	20 809	nd
Disparités des revenus des ménages (rapport inter décile D9/D1 du niveau de vie) (1)	3,0	3,0	3,0	2,8	3,1	2,9	3,1	3,5	nd
Taux de pauvreté monétaire (seuil de pauvreté à 60%) (1)	13,2	14,9	12,2	14,8	12,8	12,8	13,2	14,7	nd
Taux de pauvreté monétaire des ménages (seuil de pauvreté à 60%) dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans (1)	21,8	24,8	18,0	25,6	23,2	20,3	20,9	22,5	nd
Taux de pauvreté monétaire des ménages (seuil de pauvreté à 60%) dont le référent fiscal est âgé de 75 ans ou plus (1)	7,2	8,5	6,0	10,5	7,2	6,7	5,8	8,9	nd
Intensité de la pauvreté monétaire (1)	19,7	19,9	19,6	18,3	20,1	19,6	19,9	20,5	nd
Nombre total de ménages fiscaux	1 112 341	138 431	178 710	102 055	265 133	145 025	282 987	27 209 787	nd
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	51,4	47,7	54,1	44,0	51,2	50,4	54,7	52,0	nd
Revenu salarial annuel moyen par sexe et PCS dans le secteur privé (2)	21 440	20 260	22 380	19 110	21 650	20 860	21 980	22 950	22 910
<i>Femmes</i>	18 330	17 260	19 100	16 820	18 250	17 910	18 910	19 460	19 450
<i>Hommes</i>	23 820	22 500	24 800	20 920	24 330	23 140	24 340	25 650	25 580
<i>Cadres (y c les chefs d'entreprise salariés)</i>	41 520	39 370	42 830	36 870	41 890	41 630	41 700	45 380	45 380
<i>Professions intermédiaires</i>	24 440	23 880	25 140	23 320	23 730	24 440	25 060	24 270	24 280
<i>Employés</i>	15 460	15 180	16 310	14 930	15 050	15 320	15 610	15 230	15 250
<i>Ouvriers</i>	17 450	17 300	18 000	16 940	17 300	17 470	17 420	17 260	17 240

Sources : DREES ; INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (FiLoSofi) ; CAF, données au 31/12/2016

(1) Indicateurs sociaux départementaux

(2) Salariés au lieu de résidence, du secteur privé et des entreprises publiques, y compris les bénéficiaires de contrats aidés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.



Cohésion sociale

Pauvreté – Précarité - Exclusion

Surendettement

	CENTRE - VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	FM	France entière
Nombre de dossiers de surendettement déposés									
2008	8 040	1 169	1 309	869	1 951	802	1 940	188 485	190 162
2017	8 514	1 282	1 498	811	1 704	940	2 279	181 126	183 333
2018	7 627	1 135	1 372	716	1 563	830	2 011	162 936	165 150
Nombre de dossiers de surendettement jugés recevables									
2008	6 716	1 031	1 148	744	1 521	648	1 624	161 033	162 300
2017	7 762	1 179	1 351	795	1 570	846	2 021	166 760	168 552
2018	7 052	1 051	1 229	667	1 433	759	1 913	147 853	149 703
Part des dossiers de surendettement jugés recevables									
2008	83,5	88,2	87,7	85,6	78,0	80,8	83,7	85,4	85,3
2017	91,2	92,0	90,2	98,0	92,1	90,0	88,7	92,1	91,9
2018	92,5	92,6	89,6	93,2	91,7	91,4	95,1	90,7	90,6

Source : Banque de France

Indicateurs de suivi du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale



Chômage

	CENTRE - VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	FM	France entière
Données septembre 2019									
Nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C	216 930	24 950	35 880	17 320	53 040	25 840	59 900	5 550 510	5 872 400
Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A	122 130	14 980	21 080	9 950	28 780	13 270	34 070	3 305 110	3 573 303
Nombre de demandeurs d'emploi longue durée (Catégories A, B, C)	104 990	12 360	17 240	8 590	25 270	12 950	28 580	2 627 690	2 804 360
Proportion en % des femmes parmi les demandeurs d'emploi de catégories A, B, C	53,0	52,7	54,2	51,6	53,3	52,6	52,6	52,4	52,5
Proportion en % des moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi de catégories A, B, C	14,8	14,2	14,4	15,2	15,0	15,0	15,0	13,5	13,5
Proportion en % des 50 ans et plus parmi les demandeurs d'emploi de catégories A, B, C	25,8	28,7	26,1	29,2	24,5	27,9	23,7	25,8	26,0
Taux de chômage localisé (2ème trimestre 2019) en % (1)	8,0	8,7	8,1	8,0	7,7	7,1	8,4	8,2	nd
Données 2017-2018									
Évolution du nombre de demandeurs d'emploi en QPV									
Catégorie A tous âges									
Au 31 décembre 2017	19 661	2 339	3 496	1 258	4 864	1 818	5 886	527 096	nd
Au 31 décembre 2018	19 407	2 187	3 452	1 211	4 863	1 729	5 965	515 356	nd
Catégorie A, B, C tous âges									
Au 31 décembre 2017	29 902	3 237	5 041	1 889	7 457	2 922	9 356	761 150	nd
Au 31 décembre 2018	29 293	3 025	4 894	1 782	7 410	2 812	9 370	750 636	nd
Nombre de demandeurs d'emploi de longue durée en QPV au 31 décembre 2018									
Demandeurs d'emploi dans les QPV (catégorie A, B ou C)	29 293	3 025	4 894	1 782	7 410	2 812	9 370	750 636	nd
Demandeurs d'emploi de longue durée (1 an ou plus) dans les QPV (catégorie A, B ou C)	14 068	1 513	2 393	837	3 508	1 350	4 467	356 220	nd
Part des demandeurs d'emploi de longue durée (1 an ou plus) parmi les demandeurs d'emploi au sein des QPV (catégorie A, B ou C) (en %)	48,0	50,0	48,9	47,0	47,3	48,0	47,7	47,5	nd

Sources : DREES ; INSEE, estimations de taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT ; Pôle emploi ; Dares, statistiques du marché du travail (champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi) ; ASP, traitement DARES

(1) Indicateurs sociaux départementaux, données provisoires



Cohésion sociale

Pauvreté – Précarité - Exclusion

RSA et Minima sociaux

	CENTRE - VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et- Loir	Indre	Indre-et- Loire	Loir-et- Cher	Loiret	FM	France entière
Allocataires du RSA au 31.12.2018 (1)	59 230	9 498	8 485	5 238	13 492	7 018	15 499	1 696 600	1 903 800
<i>Dont :</i>									
<i>RSA majoré</i>	7 592	1 212	1 052	742	1 641	803	2 142	197 200	229 200
<i>RSA non majoré</i>	51 580	8 269	7 424	4 487	11 843	6 209	13 348	1 498 500	1 673 800
<i>RSA jeune</i>	58	17	9	9	8	6	9	800	800
Taux de population couverte par le RSA en % (allocataire, conjoint et personnes à charge) (2) (4)	4,8	6,5	4,0	5,1	4,5	4,6	4,9	5,2	5,8
Allocataires de la prime d'activité au 31.12.2018 (1)	120 308	15 066	17 114	11 169	30 539	15 213	31 207	3 041 300	3 156 900
<i>Dont :</i>									
<i>Prime d'activité majorée</i>	7 145	835	1 054	647	1 672	879	2 058	165 600	174 700
<i>Prime d'activité non majorée</i>	113 163	14 231	16 060	10 522	28 867	14 334	29 149	2 875 700	2 982 200
Allocataires de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) au 31.12.2017 (3)	15 460	2 380	2 480	1 560	3 240	1 960	3 840	393 190	426 750
Allocataires de l'ASS pour 100 personnes de 15 à 64 ans (4)	1,0	1,4	1,0	1,3	0,9	1,0	0,9	1,0	1,0
Allocataires de l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) et de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) au 31.12.2017 (5)	14 980	2 330	1 970	1 750	3 560	1 730	3 640	479 840	544 700
Allocataires de l'ASV et de l'ASPA pour 100 personnes de 60 ans et plus	2,0	2,4	1,7	2,3	2,1	1,7	2,0	2,8	3,1
Bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) en 2018									
Bénéficiaires de la CMUC complémentaire	182 282	24 593	27 058	15 457	39 219	22 280	53 675	4 896 811	5 480 153
Bénéficiaires de la CMUC en % de la population totale (4)	7,1	8,1	6,3	7,0	6,5	6,7	7,9	7,6	8,2

Sources : DREES ; CNAMTS ; CCMSA ; CNAF ; INSEE ; Pôle Emploi ; RSI ; Fonds CMU

(1) Les données portant sur les allocataires relevant des Caf sont établies selon le territoire de gestion des Caf et non selon le lieu de résidence

(2) Population couverte par le RSA : l'allocataire, le conjoint et les personnes à charge. Hors "RSA jeunes" (à la charge de l'État). Attention rupture de série : à la suite d'une amélioration du système de production statistique de la Cnaf sur les bénéficiaires de prestations légales, les données à partir de 2016 ne sont pas comparables avec celles des années précédentes.

(3) Données semi définitives

(4) Indicateurs sociaux départementaux

(5) France entière hors Mayotte



Cohésion sociale

Handicap - Dépendance

Allocations et protection liées au handicap et à la dépendance

	CENTRE - VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	FM	France entière
Adultes allocataires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) au 31.12.2018 (1)	44 284	7 268	5 818	5 480	10 237	6 285	9 196	1 152 063	1 194 486
Part des allocataires AAH dans la population des 20 ans à 64 ans en % (2)	3,2	4,5	2,5	4,8	3,1	3,6	2,5	3,2	3,2
Nombre de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) au 31.12.2017	51 349	7 233	7 085	5 207	11 975	8 883	10 966	1 275 576	1 309 916
Bénéficiaires de l'APA pour 100 personnes de 60 ans et + (2)	6,9	7,4	6,1	6,7	7,1	8,6	6,2	7,6	7,6
Bénéficiaires de l'APA pour 100 personnes de 75 ans et + (2)	18,8	19,8	17,5	17,1	18,9	22,6	17,5	21,3	21,5
Part des bénéficiaires de l'APA à domicile classés en GIR 1 ou 2 parmi l'ensemble des bénéficiaires de l'APA à domicile (2) (3)	20,6	22,6	22,1	18,8	19,7	21,8	19,2	18,9	19,0
Prestation de Compensation du Handicap (PCH) & Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP)									
Nombre d'allocataires PCH + ACTP au 31.12.2017	14 138	2 658	2 056	1 453	2 695	2 257	3 019	347 679	359 794
Nombre d'allocataires PCH + ACTP / 1 000 personnes sur la population générale (2)	5,5	8,8	4,8	6,6	4,4	6,8	4,5	5,4	5,4
Nombre de personnes prises en charge par des mandataires individuels au 31.12.2018	3 414	446	325	262	410	744	1 227	85 177	85 860
Nombre de personnes prises en charge par des services mandataires au 31.12.2018	18 154	3 466	2 662	2 370	4 653	2 240	2 763	372 371	379 216
Nombre total de personnes prises en charge par des mandataires individuels et des services mandataires au 31.12.2018	21 568	3 912	2 987	2 632	5 063	2 984	3 990	457 548	465 076

Sources : DREES, Enquête sur les allocations du minimum vieillesse, enquête aide sociale, ISD, enquêtes DREES auprès de la CNAV, du RSI, de la MSA, de la CDC, de l'ENIM, de la SNCF, de la CAVIMAC pour la France métropolitaine ; CNAF et MSA ; INSEE, estimations de population au 01/01/2019 (résultats provisoires arrêtés fin 2018) ; CNAV pour les Dom

(1) Pour les données Cnaf la répartition est faite selon le département de la caisse de gestion

(2) Indicateurs sociaux départementaux

Bénéficiaires de l'aide sociale départementale

	CENTRE - VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et- Loir	Indre	Indre-et- Loire	Loir-et- Cher	Loiret	FM	France entière
Aide Sociale aux Personnes Agées au 31 décembre 2017 (1)	55 342	7 828	7 554	5 547	13 266	9 552	11 595	1 410 500	1 452 378
<i>Dont Aide à domicile</i>	25 890	3 600	3 446	2 632	6 476	4 687	5 049	753 009	786 891
<i>Dont Aide à l'accueil</i>	29 452	4 228	4 108	2 915	6 790	4 865	6 546	657 491	665 487
Aide Sociale aux Personnes Handicapées au 31 décembre 2017 (2)	21 432	3 917	3 210	2 131	4 377	3 217	4 580	516 341	531 669
<i>Dont Aide à domicile</i>	14 006	2 709	1 985	1 418	2 791	2 214	2 889	358 530	371 428
<i>Dont Aide à l'accueil</i>	7 426	1 208	1 225	713	1 586	1 003	1 691	157 811	160 241
Aide Sociale à l'Enfance (Nombre de mineurs et jeunes majeurs) au 31 décembre 2016	6 057	880	1 207	522	1 194	877	1 377	162 509	168 735
<i>Dont Enfants confiés à l'ASE</i>	5 635	807	1 106	486	1 157	787	1 292	147 893	152 926
<i>Dont Placements directs</i>	422	73	101	36	37	90	85	14 616	15 809

Source : DREES, enquête aide sociale 2017

(1) Il s'agit du nombre de bénéficiaires (ayant des droits ouverts) au 31 décembre de chaque année. Hormis pour l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) où ce sont des bénéficiaires payés au titre du mois de décembre qui sont comptabilisés. Totalise des mesures d'aides et non des individus : une même personne peut être comptabilisée plusieurs fois si elle bénéficie de plusieurs types d'aide, en particulier l'APA et l'ASH.

(2) Il s'agit d'un nombre d'aides sociales et non d'individus : une même personne peut être comptabilisée plusieurs fois si elle bénéficie de plusieurs types d'aide.

Note : Les aides à domicile regroupent l'ACTP à domicile, la PCH et les aides ménagères. Les aides à l'accueil regroupent l'ACTP en établissement, l'aide sociale à l'hébergement (ASH), l'accueil par des particuliers et l'accueil de jour.

Dépenses de l'aide sociale départementale

	CENTRE - VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et- Loir	Indre	Indre-et- Loire	Loir-et- Cher	Loiret	FM	France entière*
Dépenses brutes totales d'aide sociale aux personnes âgées (1) (2)	283 564	40 840	38 163	31 282	62 814	46 287	64 178	7 269 917	7 605 913
<i>Dont Dépenses brutes d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (3)</i>	240 466	34 610	30 908	26 157	51 655	38 812	58 324	5 727 305	5 942 474
Dépenses brutes totales d'aide sociale aux personnes handicapées (1) (2)	346 803	49 006	61 194	29 649	75 913	45 133	85 908	8 132 042	8 319 630
<i>Dont Dépenses brutes de PCH et d'ACTP (2)</i>	73 866	13 178	8 850	7 382	19 998	11 389	13 069	2 245 386	2 335 912
Dépenses brutes totales d'aide sociale à l'Enfance (1)	265 609	33 274	55 597	17 046	56 357	36 021	67 313	7 710 385	7 964 738
<i>Dont dépenses de placement ASE (4)</i>	195 787	17 321	48 672	13 590	40 417	29 660	46 127	6 108 325	6 317 965
Dépenses totales brutes d'allocations et d'insertion liées au RSA (1)	369 720	60 249	50 716	30 959	86 082	48 239	93 475	10 524 505	11 818 268
<i>Dont dépenses d'allocations</i>	336 626	56 101	46 513	27 629	76 770	41 788	87 825	9 588 697	10 808 121
Dépenses totales brutes, y compris services communs, autres interventions sociales et dépenses de personnel	1 381 796	202 987	225 862	119 210	307 149	198 471	328 117	36 995 463	39 161 257
Dépenses totales nettes d'aide sociale, y compris les frais communs, autres interventions sociales et dépenses de personnel	1 302 900	195 015	211 277	101 609	294 692	192 512	307 795	35 690 141	37 773 891
Dépenses totales nettes d'aide sociale par habitant	508	650	490	468	484	582	453	551	564

Source : DREES, enquête aide sociale 2017

(1) Dépenses brutes : avant déduction des recouvrements auprès d'autres collectivités territoriales, des remboursements de participations et de prestations.

Dépenses nettes : dépenses d'aide sociale des départements après déduction des récupérations et recouvrements, mais elles englobent les dépenses prises en charge par l'État par l'intermédiaire de la CNSA, du FMDI et de la TICPE.

Dépenses nettes : dépenses d'aide sociale des départements après déduction des récupérations et recouvrements, mais elles englobent les dépenses prises en charge par l'État par l'intermédiaire de la CNSA, du FMDI et de la TICPE.

Les dépenses d'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées sont, y compris au sein des dépenses brutes, nettes des récupérations sur bénéficiaires, tiers payants et succession.

(2) Les dépenses d'ACTP et de PCH pour les personnes de 60 ans ou plus sont intégrées aux dépenses à destination des personnes handicapées.

(3) Les dépenses totales brutes d'APA comprennent les dépenses brutes d'APA à domicile et en établissement ainsi que d'autres dépenses d'APA.

(4) Comprend les dépenses de placement en établissements, les dépenses de placement familial et les autres frais de placement



Logement – hébergement

Définition

Le droit au logement opposable (loi DALO) : Le droit au logement opposable, institué en 2007 permet aux personnes mal logées de faire valoir leur droit à un logement ou un hébergement digne.

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR) a été publiée au Journal officiel du mercredi 26 mars 2014. Elle prévoit la création d'une garantie universelle des loyers et un encadrement de ceux-ci.

Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) : Les CHRS sont des établissements sociaux relevant du Code de l'action sociale et des familles, habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale de l'Etat.

Les CHRS ont pour mission d'héberger et d'accompagner des personnes ou des familles connaissant de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Une convention entre le CHRS et l'Etat précise les catégories de personnes accueillies et la nature des actions conduites en leur faveur.

Les centres d'accueil non conventionnés : Les centres d'accueil non conventionnés sont des centres d'hébergement d'urgence qui ne sont ni conventionnés au titre de l'aide sociale de l'Etat, ni conventionnés au titre de l'aide sociale départementale. Ils relèvent plutôt de l'initiative caritative, paroissiale, communale, etc...

Les foyers de travailleurs migrants (FTM) : Les FTM migrants ont pour mission d'accueillir des travailleurs migrants isolés. Ces établissements proposent un hébergement à durée indéterminée comportant généralement des locaux privatifs meublés ou non et des locaux affectés à la vie collective. Ces personnes bénéficient automatiquement d'un contrat de location.

Les centres d'accueil et de demandeurs d'asile (CADA) : Les CADA sont des établissements sociaux relevant du Code de l'action sociale et des familles. Ils sont partie prenante du dispositif national d'accueil (DNA) des demandeurs d'asile et des réfugiés. Les CADA assurent l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile pendant l'instruction de leur demande par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), puis de leur éventuel recours devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

Les foyers de jeunes travailleurs (FJT) : Les FJT ont pour mission d'accueillir des jeunes en stage, en apprentissage ou exerçant une activité professionnelle. Ils proposent un hébergement temporaire comportant à la fois des locaux privatifs meublés ou non et des locaux affectés à la vie collective.



Logement - hébergement

Définition

Les pensions de familles – maison relais : Les pensions de famille constituent une modalité particulière de résidence sociale destinée à l'accueil sans condition de durée des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile leur accès à un logement ordinaire. Elles accueillent ainsi des personnes au faible niveau de ressources dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire et dont l'accès à un logement autonome apparaît difficile à court terme, mais sans relever de structures d'insertion de type CHRS.

Les pensions de famille proposent un logement durable. Leur conception en petites unités de 15 à 25 logements, alliant logements privatifs et espaces collectifs, avec la présence quotidienne d'un hôte ou d'un couple d'hôte qui leur porte une attention personnalisée, vise à recréer un lien social, en même temps qu'elle offre un environnement sécurisant et chaleureux.

Les résidences accueil constituent une formule de maisons relais dédiée aux personnes souffrant d'un handicap psychique, qui prévoit un partenariat formalisé avec des équipes de soins et d'accompagnement social et médico-social adapté.

Les résidences sociales : Les résidences sociales constituent une catégorie spécifique de logements-foyers, destinés au logement collectif à titre de résidence principale de personnes dans des immeubles comportant à la fois des locaux privatifs meublés et des locaux communs affectés à la vie collective. Les résidences sociales ont vocation à accueillir des publics très diversifiés tels que les jeunes travailleurs ou jeunes en insertion, les personnes en formation professionnelle, les femmes en difficulté, les travailleurs immigrés, etc...

Elles peuvent être créées ex nihilo ou par transformation de foyers de jeunes travailleurs (FJT) ou de foyers de travailleurs migrants (FTM). La durée de séjour y est de 1 mois renouvelable sans limitation de durée, mais la vocation d'accueil temporaire est généralement rappelée dans le projet social (accueil variant entre 1 mois et 2 ans).

Les centres provisoires d'hébergement (CPH) : Les CPH sont des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) destinés spécifiquement aux réfugiés statutaires, c'est-à-dire dont le statut de réfugié a été reconnu par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA).



Logement - Hébergement

Parc de logements et statut d'occupation

	CENTRE - VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	FM*	France entière
Nombre total de logements	1 373 254	177 873	213 849	138 229	318 933	182 821	341 549	34 645 734	35 595 025
Part des résidences principales (en %)	83,9	79,9	85,8	76,4	86,9	81,7	86,1	82,3	82,3
Part des résidences secondaires et logements occasionnels (en %)	6,3	7,6	6,1	10,4	4,5	7,9	4,8	9,7	9,6
Part des logements vacants (en %)	9,8	12,5	8,2	13,1	8,5	10,4	9,1	8,0	8,1
Statut d'occupation des résidences principales									
Propriétaires (en %)	64,0	66,8	66,2	68,1	59,2	68,1	62,2	57,7	57,6
Locataires (en %)	34,3	31,3	32,2	29,9	39,2	30,0	36,1	40,1	40,1
Logés gratuitement (en %)	1,8	1,9	1,6	2,1	1,6	1,9	1,7	2,3	2,3
Part des logements sur-occupés en 2016 (en %) (1)	6,1	4,4	5,5	3,4	7,8	4,5	7,5	9,6	9,8

Source : Insee, RP2016 exploitation principale

*France métropolitaine

(1) Indicateurs sociaux départementaux



Logement - Hébergement

Recours au droit au logement

	CENTRE - VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	FM	France entière
Nombre de recours "logement" reçus	698	64	269	6	99	64	196	93 058	94 551
Recours non examinés	6	1	0	1	2	1	1	243	324
Recours "logement" avec décision	692	63	269	5	97	63	195	92 815	94 216
<i>Dont favorables logement (prioritaires et urgents)</i>	264	27	141	2	21	16	57	32 026	32 477
<i>Dont rejets (explicites)</i>	281	16	72	2	64	23	104	53 977	54 550
<i>Dont sans objet</i>	91	13	40	1	7	12	18	5 081	5 451
<i>Dont réorientation recours logement vers hébergement</i>	56	7	16	0	5	12	16	1 731	1 738
Nombre de recours "hébergement" reçus	64	0	8	0	4	4	48	9 709	9 713
Recours non examinés	0	0	0	0	0	0	0	31	31
Recours "hébergement" avec décision	64	0	8	0	4	4	48	9 678	9 682
<i>Dont favorables logement (prioritaires et devant être accueillis)</i>	40	0	7	0	2	0	31	5 580	5 582
<i>Dont rejets (explicites)</i>	18	0	0	0	2	3	13	3 523	3 523
<i>Dont sans objet</i>	3	0	0	0	0	1	2	441	442
<i>Dont recours logement réorientés hébergement (rappel)</i>	56	7	16	0	5	12	16	1 731	1 738
Nombre de recours reçus	762	64	277	6	103	68	244	102 767	104 264
Recours non examinés	6	1	0	1	2	1	1	274	355
Recours avec décision	756	63	277	5	101	67	243	102 493	103 898
<i>Dont favorables</i>	304	27	148	2	23	16	88	37 606	38 059
<i>Dont rejets (explicites)</i>	299	16	72	2	66	26	117	57 500	58 073
<i>Dont sans objet</i>	94	13	40	1	7	13	20	5 522	5 893

Source : Insee, RP2016 exploitation principale



	CENTRE - VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	FM	France entière
Décisions d'expulsions locatives en 2017 (1)									
Total	4 657	436	810	355	1 067	563	1 426	121 746	125 142
Expulsions "fermes"	3 142	258	575	279	646	364	1 020	75 982	77 751
Expulsions "conditionnelles"	1 515	178	235	76	421	199	406	45 764	47 391
Décisions d'expulsions locatives pour 1000 ménages	11,8	9,7	13,7	11,3	9,9	12,7	13,6	10,8	10,8
Dettes relatives à des impayés d'énergie dans les dossiers de surendettement en 2018 (1)									
Nombre de dossiers de surendettement avec impayés d'énergie	3 089	520	550	286	558	331	844	57 425	59 052
Part des dossiers avec impayés d'énergie parmi l'ensemble des dossiers de surendettement (en%)	43,8	49,5	44,7	42,9	38,9	43,6	44,1	38,8	38,7
Part des dettes liées à des impayés d'énergie dans l'ensemble des dettes (en %)	1,3	1,8	1,2	1,3	1,1	1,4	1,2	1,1	1,1

Sources : Ministère de la justice/SG/SDSE, répertoire général civil 2017 ; Insee, recensement de la population 2015 et 2016 ; banque de France, enquête typologique 2018

(1) Indicateurs sociaux départementaux, indicateur complémentaire – indicateur de suivi du Plan Pluriannuel contre la Pauvreté et pour l'Inclusion Sociale (2013-2017)



Logement - Hébergement

Lits des établissements d'hébergement sociaux

	CENTRE - VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	FM	France entière
Établissements pour adultes et familles en difficulté*									
Hébergement social									
Centres d'hébergement et de réinsertion sociale, CHRS	1 127	122	136	128	255	152	334	43 314	43 988
Centres d'accueil de demandeurs d'asile, CADA	1 940	319	302	138	260	372	549	39 792	39 792
Centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale	1 368	55	38	121	350	261	543	36 670	37 115
Centres provisoires d'hébergement	152	28	20	0	64	0	40	4 402	4 402
Logement accompagné									
Maisons relais - Pensions de famille	665	82	116	73	151	92	151	15 856	16 046
Autres résidences Sociales	1 317	117	600	69	150	0	381	95 659	95 659
Foyers de jeunes travailleurs (FJT) (1)	2 207	203	250	158	560	467	569	48 376	48 719
Foyers de travailleurs migrants (FTM) (1)	743	74	82	0	321	0	266	39 982	39 982
Nombre de places d'hébergement (2)									
dont urgences	1 265	55	38	141	354	144	533	36 729	36 977
dont stabilisation	132	4	10	0	14	22	82	7 943	8 158
dont insertion	1 098	118	126	108	237	247	262	33 079	33 941
Taux d'équipement en places d'hébergement pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	2,1	1,3	0,8	2,6	2,1	2,7	2,7	2,4	2,4

Sources : DREES, Finess ; Insee, RP exploitation complémentaire, estimations de population 2019 ; DR(D)JSCS ; DGCS

* Lits, places installés au 31.12.2018 par catégorie d'établissement

(1) Conventionnés ou non en résidence sociale

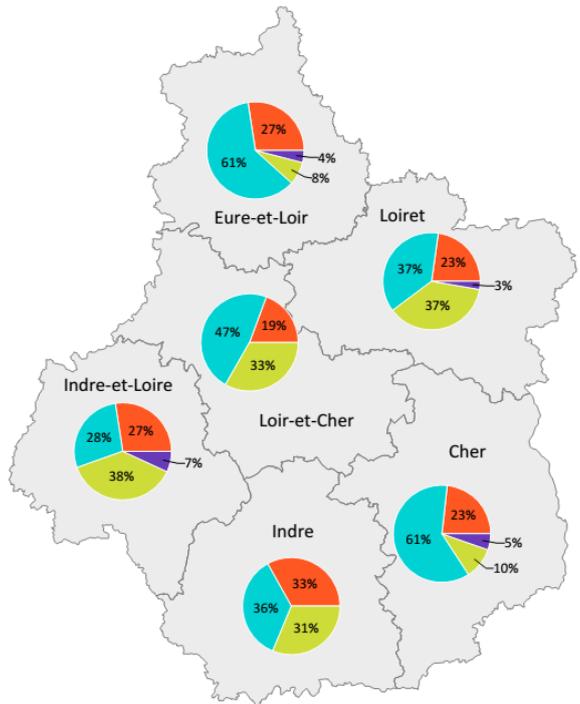
(2) En CHRS et Centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale



Logement - Hébergement

Lits des établissements d'hébergement sociaux

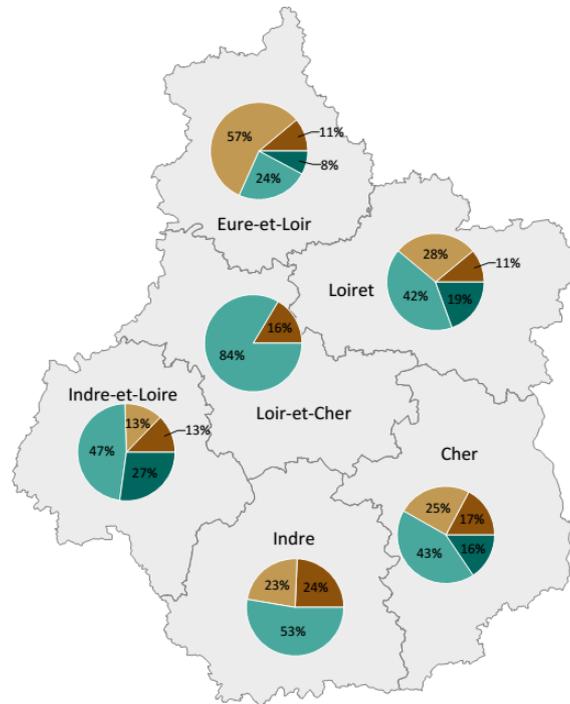
Répartition du nombre de lits par département – Hébergement social



Catégorie d'établissement - Hébergement social

- Centres d'hébergement et de réinsertion sociale, CHRS
- Centres d'accueil de demandeurs d'asile, CADA
- Centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale
- Centres provisoires d'hébergement

Répartition du nombre de lits par département – Logement accompagné



Catégorie d'établissements - Logement accompagné

- Maisons relais - Pensions de famille
- Autres résidences Sociales
- Foyers de jeunes travailleurs
- Foyers de travailleurs migrants

La consommation de produits psychoactifs des jeunes Français :

L'Observatoire français des drogues et des toxicomanes (OFDT) est un organisme public chargé du recueil, de l'analyse et de la synthèse des données relatives aux drogues illicites, à l'alcool, au tabac et aux jeux de hasard et d'argent en France.

Mise en œuvre par l'OFDT depuis 2000 en partenariat avec la Direction du service national (DSN), l'enquête déclarative ESCAPAD consiste en un questionnaire proposé à l'ensemble des jeunes présents lors d'une journée défense et citoyenneté (JDC). Elle renseigne sur les niveaux d'usage et les évolutions en termes de produits et de modalités de consommation. La dernière enquête s'est déroulée en 2016 et permet une exploitation régionale.

Le Contrat unique d'insertion (CUI) :

Le CUI est un contrat de travail associant formation et aide financière pour provoquer l'embauche de personnes dont les candidatures pour occuper un emploi sont habituellement rejetées. Il se divise en deux catégories : le Contrat initiative emploi (CUI-CIE) et le Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE). Le CUI-CIE concerne des emplois dans le secteur privé industriel et commercial.

Le CUI-CAE concerne des emplois dans le secteur public ou associatif.

Le CUI est réservé aux personnes reconnues par les institutions chargées de l'insertion professionnelle comme spécialement désavantagées dans la compétition pour l'accès à l'emploi.

Le Service civique : Le Service civique est un dispositif d'engagement volontaire au service de l'intérêt général créé par la loi du 10 mars 2010. Principalement financé par l'Etat, il est accessible sans condition de diplôme, indemnisé et peut s'effectuer en France ou à l'étranger.

Il est constitué de deux formes :

1. « l'engagement de service civique » : un engagement de 6 à 12 mois, indemnisé, pour les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap.

2. « le volontariat de service civique » : un engagement qui peut aller jusqu'à 2 ans, ouvert à partir de l'âge de 26 ans et sans limite au-delà ; le soutien financier de l'Etat porte principalement sur un ensemble de cotisations sociales.

A travers le Service civique, l'Etat promeut l'engagement citoyen et le volontariat tout au long de la vie, en faveur du vivre ensemble et de la cohésion sociale. Les missions s'effectuent au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité territoriale ou dans les services de l'Etat, dans l'un des neuf domaines reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté.

Le service national universel (SNU) : Le service national universel (SNU) s'adresse aux filles et aux garçons âgés de 15 à 16 ans. Il est conçu comme un projet d'émancipation et d'engagement des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire, pour rendre les jeunes acteurs de leur citoyenneté.

Il vise à renforcer la cohésion nationale et territoriale, développer une culture de l'engagement et à accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU comporte une phase de cohésion, en hébergement collectif et hors de son département de résidence de deux semaines, et une mission d'intérêt général auprès d'une association, d'une collectivité, d'une structure publique ou d'un corps en uniforme, de deux semaines également. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement de trois mois minimum.

La phrase de lancement en 2019 basée sur le volontariat des jeunes concernés doit être suivie par une seconde phase obligatoire.



Jeunesse Définitions

Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) : Créé en 1989, il est destiné à aider financièrement les jeunes de moins de 25 ans qui connaissent des difficultés, ces derniers ne pouvant bénéficier d'une aide dans le cadre du RSA (sauf s'ils ont des enfants à charge ou qu'ils ont travaillé au moins deux années au cours des trois années précédant la demande).

La mise en place du FAJ dans les départements a été rendue obligatoire en 1992. Initialement co-piloté dans chaque département par l'Etat et le Conseil général, le FAJ a été décentralisé en 2005 : le Conseil départemental assure depuis cette date la gestion et le financement du fonds.

Le FAJ attribue des aides financières ponctuelles et/ou des prestations d'accompagnement social.

L'information jeunesse : Elle consiste en la mise à disposition envers tous les jeunes, d'une information « gratuite, personnalisée, exacte et actualisée » (charte de l'information jeunesse). Cette mission est assurée par un réseau de structures de proximité labellisées, qui constituent à l'échelon local, le réseau information jeunesse. Les B.I.J (Bureau Information Jeunesse) et les P.I.J (Point Information Jeunesse) accueillent et informent les jeunes à l'échelon local. Les C.R.I.J (Centre Régional d'Information Jeunesse), outre leur mission d'accueil et d'information, comme centre de ressource, assurent le développement et l'animation du réseau régional.

Le ministère en charge de la jeunesse, les DR(D)JSCS et les DDCS(PP) assurent la labellisation et le suivi de ces différentes structures.

Les missions locales et PAIO pour l'accompagnement vers l'emploi des jeunes en difficulté : Le réseau des missions locales et Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO) a pour mission d'aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Il les informe, les conseille et, au besoin, les accompagne afin de faciliter leur accès à l'emploi. Depuis avril 2005, les missions locales mettent notamment en œuvre le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis), dispositif visant à accompagner les jeunes en difficulté d'insertion vers l'emploi durable.

Le programme ERASMUS+ : Le volet jeunesse du programme Erasmus+ est dédié au développement des activités d'éducation non formelle. Il reprend les principaux volets du Programme européen « Jeunesse en action » (PEJA) et introduit de nouvelles opportunités de partenariats intersectoriels.

Erasmus+ jeunesse regroupe trois actions clés dans lesquelles on retrouve la plupart des actions du PEJA:
Action clé 1 : Mobilité de personnes individuelles à des fins d'apprentissage ;

Action clé 2 : Coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques ;

Action clé 3 : Soutien aux réformes politiques concernant la jeunesse.

Les accueils collectifs de mineurs (ACM) : Le ministère en charge de la jeunesse réglemente et contrôle les activités liées aux ACM, exercées durant les périodes hors scolaires. A ce titre, il collecte des informations relatives à l'organisation de ces accueils (nombre de mineurs accueillis, durée des séjours, nombre d'animateurs,...)

Les données statistiques présentées dans le tableau concerne les séjours avec ou sans hébergement accueillant au moins 7 mineurs. Par ailleurs, il distingue les séjours accessoires (liés aux accueils de loisirs ou de jeunes) des autres types de séjours, et ne comptabilise ni les séjours dans une famille, ni les accueils de scoutisme.

Dans le premier cas, il s'agit de séjours organisés dans le cadre habituel des accueils sans hébergement. Les mineurs qui partent en séjours accessoires font partie de ceux qui fréquentent régulièrement l'accueil de loisirs ou de jeunes au cours de l'année. Ces séjours se déroulent en France et à proximité de l'accueil principal (à moins de 2 heures de route). La durée de ces séjours ne peut excéder 5 jours.

Dans le second cas, les séjours peuvent être liés à une réglementation spécifique (séjours sportifs, linguistiques, artistiques ou culturels, rencontres européennes, chantiers de bénévoles) ou non. La durée de ces séjours n'est pas limitée.



	CENTRE - VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	FM*	France entière
Sexe et âge au 1er janvier 2019 (1)									
Garçons									
Moins de 15 ans	228 714	24 609	41 646	16 311	53 081	28 011	65 056	5 867 293	6 139 574
De 15 à 24 ans	143 259	15 155	22 906	10 512	36 678	17 367	40 641	3 869 347	4 016 031
Moins de 25 ans	371 973	39 764	64 552	26 823	89 759	45 378	105 697	9 736 640	10 155 605
Filles									
Moins de 15 ans	219 577	23 339	40 531	15 712	50 629	27 133	62 233	5 612 164	5 879 846
De 15 à 24 ans	135 166	13 080	20 847	9 529	38 220	15 447	38 043	3 724 841	3 873 104
Moins de 25 ans	354 743	36 419	61 378	25 241	88 849	42 580	100 276	9 337 005	9 752 950
Part des jeunes de moins de 25 ans dans la population générale en %	28,3	25,4	29,2	24,0	29,4	26,6	30,3	29,4	29,7
Cohabitation familiale des jeunes de 20 à 24 ans en 2016									
Part des garçons de 20 à 24 ans vivant chez les parents en %	52,6	52,6	63,8	55,1	45,6	53,1	52,2	54,4	54,9
Part des filles de 20 à 24 ans vivant chez les parents en %	35,8	36,8	45,6	35,0	29,6	35,2	37,1	40,1	40,4
Part de l'ensemble des jeunes de 20 à 24 ans vivant chez les parents en %	44,3	44,9	54,8	45,6	37,2	44,7	44,7	47,2	47,6
Morbidité, mortalité, conduites à risques en 2017									
Consommation tabac, alcool, cannabis à 17 ans en %									
Garçons									
Tabac quotidien en % (au moins une cigarette par jour)	27	nd	nd	nd	nd	nd	nd	26	nd
Alcool régulier en % (au moins dix usages dans le mois)	12	nd	nd	nd	nd	nd	nd	12	nd
Cannabis régulier en % (au moins dix usages dans le mois)	10	nd	nd	nd	nd	nd	nd	10	nd
Filles									
Tabac quotidien en % (au moins une cigarette par jour)	22	nd	nd	nd	nd	nd	nd	24	nd
Alcool régulier en % (au moins dix usages dans le mois)	4	nd	nd	nd	nd	nd	nd	5	nd
Cannabis régulier en % (au moins dix usages dans le mois)	5	nd	nd	nd	nd	nd	nd	5	nd
Taux de recours à l'IVG des mineures (pour 1 000 femmes de 15 à 17 ans) en 2018	6,5	nd	nd	nd	nd	nd	nd	5,9	6,4
Décès des jeunes de 15 à 24 ans (2014-2015-2016) toutes causes confondues									
Par accident de la circulation	100	9	13	11	21	22	24	1 762	1 878
Par suicide	42	6	9	4	11	3	9	1 082	1 133

Sources : DREES, SAE, PMSI ; Insee, RP 2016 exploitation complémentaire, estimations de population 2019 ; Inserm, CépiDc ; OFDT, enquête Escapad 2016 ; SNDS (Cnam)

*France métropolitaine

(1) Les estimations de population pour l'année 2019 sont des estimations précoces provisoires.



	CENTRE - VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	FM	France entière
Scolarité									
Part des jeunes ayant participé à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) en difficulté de lecture, en 2018 en % (1) (2)	12,4	14,4	11,9	13,6	10,6	12,6	13,0	10,4	11,5
Part des pas ou peu diplômés, au sein de la population des 20-24 ans non scolarisée (1)	18,2	19,1	18,8	19,9	15,2	18,9	19,3	17,9	18,4
Part des diplômés de l'enseignement supérieur au sein de la population des 25-34 ans non inscrite en établissement scolaire en 2016 en % (1)	39,1	35,3	35,9	32,2	44,7	35,2	41,5	44,9	44,5
Taux des retards de 2 ans et plus en 3ème (année 2018-2019)	1,3	1,1	1,5	0,8	1,0	1,5	1,4	0,9	1,1
Part d'élèves entrant en 6ème avec au moins un an de retard, à la rentrée 2018-2019 (1)	8,4	8,7	8,6	9,4	7,3	10,4	8,1	7,1	7,4
Pourcentage d'élèves demi-pensionnaires et internes dans le second degré en 2018									
Ensemble des établissements	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7
Établissements en REP	0,5	0,5	0,5	0,7	0,5	0,5	0,3	0,5	0,5
Établissements en REP +	0,2	nc	0,2	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3

Sources : DREES ; Men Depp / Système d'information Scolarité et enquêtes auprès des établissements non couverts par Scolarité ; Ministère de la défense, DSN ; Insee, RP, exploitations principales au lieu de résidence ; ASP, traitement Dares, Extrapro, base de gestion informatisée des contrats de professionnalisation, calculs Dares

(1) Indicateurs sociaux départementaux

(2) Les résultats de l'année 2018, comme ceux de 2017, ne peuvent pas être interprétés en évolution. En effet, les données recueillies depuis 2016 ne sont pas strictement comparables aux années antérieures en raison de problèmes techniques rencontrés lors des passations. Ces problèmes ont empêché les jeunes de répondre à certains items, or une non-réponse est considérée comme une non-maîtrise de ce qui est attendu. Par conséquent, le pourcentage de jeunes en difficulté de lecture est surestimé en 2018 ainsi qu'en 2016 et il y a donc une rupture de série par rapport aux années antérieures.



	CENTRE - VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	FM	France entière
Formation, Activité en 2016									
Part des filles de 15 à 19 ans élèves, étudiantes ou stagiaires	81,2	81,2	81,9	78,1	82,7	79,2	81,1	82,8	82,8
Part des filles de 15 à 19 ans en emploi, y compris en apprentissage	9,8	8,1	9,8	10,6	9,3	11,4	10,0	8,2	8,1
Part des garçons de 15 à 19 ans élèves, étudiants ou stagiaires	71,9	72,8	71,2	67,2	74,0	68,3	73,0	75,8	75,8
Part des garçons de 15 à 19 ans en emploi, y compris en apprentissage	17,0	15,3	17,5	20,1	16,4	20,5	15,3	13,5	13,3
Part des filles de 20 à 24 ans élèves, étudiantes ou stagiaires	23,3	17,5	15,7	14,0	33,5	16,3	23,5	29,8	29,6
Part des filles de 20 à 24 ans en emploi, y compris en apprentissage	51,7	50,8	57,4	55,3	47,1	55,8	51,5	46,5	46,0
Part des garçons de 20 à 24 ans élèves, étudiants ou stagiaires	17,6	15,3	9,6	9,7	24,8	12,2	20,5	24,7	24,5
Part des garçons de 20 à 24 ans en emploi, y compris en apprentissage	56,1	56,6	61,8	59,2	51,0	60,5	54,9	50,9	50,5
Formation, Activité en 2018									
Nombre d'entrées de jeunes de 30 ans ou moins en contrat d'apprentissage	13 732	1 292	1 862	1 176	3 466	2 035	3 901	311 752	317 356
Nombre d'entrées de jeunes de moins de 26 ans en contrat de professionnalisation	3 377	365	445	185	1 151	315	915	169 115	173 439
Nombre d'entrées de jeunes de moins de 26 ans en (CUI-CAE) (1)	3	0	1	0	2	0	0	412	435
Nombre d'entrées de jeunes de moins de 26 ans en (CUI-CIE) (1)	3	0	0	0	1	0	2	130	964
Nombre d'entrées de jeunes de moins de 26 ans en Parcours Emplois Compétences (PEC) (1) (3)	404	58	99	42	90	41	74	13 151	15 485
Emplois d'avenir marchands	0	0	0	0	0	0	0	3	3
Emplois d'avenir non marchands (2)	0	0	0	0	0	0	0	1	1

Sources : DREES ; Men Depp / Système d'information Scolarité et enquêtes auprès des établissements non couverts par Scolarité ; Ministère de la défense, DSN ; Insee, RP, exploitations principales au lieu de résidence ; ASP, traitement Dares, Extrapro, base de gestion informatisée des contrats de professionnalisation, calculs Dares

(1) Entrées initiales en contrat aidé

(2) Inclut les emplois d'avenir professeurs

(3) Les Parcours Emplois Compétences » (PEC) succèdent aux dispositifs CUI-CAE, CUI-CIE et Emplois d'avenir



	CENTRE - VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	FM	France entière
Fonds d'Aide à la Jeunesse (FAJ) en 2015									
Budget FAJ (en euros)	1 494 647	238 689	110 000	140 054	249 980	313 893	442 031	nd	nd
Montant des aides individuelles attribuées (en euros)	nd	190 390	nd	85 045	180 000	137 124	204 828	nd	nd
Nombre d'aides individuelles attribuées (1)	nd	1 463	nd	348	705	535	2 628	nd	nd
Montant moyen de l'aide individuelle attribuée (en euros)	nd	130,1	nd	244,4	255,3	256,3	77,9	nd	nd
Nombre de bénéficiaires du FAJ	nd	871	450	281	nd	420	1 267	nd	nd
Nombre d'entrées de jeunes de 16 à 25 ans dans le dispositif du Service Civique en 2018 (2)	3 064	463	347	767	326	407	754	76 586	82 676
Nombre de jeunes en premier accueil dans les réseaux des missions locales et PAIO en 2018 (3)	15 031	2 160	2 371	1 695	3 245	2 013	3 547	377 236	395 232
Part de jeunes accueillis pour la première fois par les missions locales ou les PAIO pour 100 jeunes de 16 à 25 ans en 2018 (4)	5,6	7,7	5,6	8,7	4,4	6,4	4,6	5,2	5,1

Sources : DREES, enquête Faj 2015 ; Agence du service civique (ASC), traitements Injep, Medes ; Imilo, traitements DARES ; Insee, estimations de population au 01/01/2018 (résultats provisoires arrêtés début 2019)

(1) Le nombre d'aides attribuées dans l'année est différent du nombre de jeunes aidés ; un jeune peut avoir bénéficié de plusieurs aides au cours de la même année.

(2) Ces chiffres correspondent aux départements et régions de résidence des volontaires, et non aux territoires de leur mission comme cela était le cas pour les chiffres de l'année 2015.

(3) Données au 06/01/2020 sur les dossiers complets, justifiés, archivés.

(4) Indicateurs sociaux départementaux



	CENTRE - VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et- Loir	Indre	Indre-et- Loire	Loir-et- Cher	Loiret	FM	France entière
Protection de l'enfance au 31 décembre 2018									
Nombre de places d'accueil mère-enfant	190	75	28	9	28	20	30	5 182	5 301
Nombre de places en pouponnières à caractère social	0	0	0	0	0	0	0	819	849
Nombre de places en foyers de l'enfance	334	82	104	36	45	6	61	11 201	11 683
Nombre de places en maisons d'enfants à caractère social	1 897	0	584	157	543	276	337	52 197	53 327
Nombre de places en structures intermédiaires de placement social	0	0	0	0	0	0	0	1 089	1 096
Nombre de places en lieux de vie et d'accueil	42	24	11	0	0	7	0	2 794	2 801
Nombre de places en villages d'enfants	205	0	50	0	98	0	57	1 571	1 571
Nombre de places en établissement d'aide sociale à l'enfance pour 1000 jeunes de 0 à 20 ans	4,4	2,8	7,2	4,6	5,0	4,2	2,9	4,8	4,7
Nombre de places en centres de placement familial socio éducatif	446	60	270	0	0	116	0	12 123	12 153
Aide sociale à l'enfance au 31 décembre 2017									
Nombre d'enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance	6 199	819	1 161	506	1 336	838	1 539	156 603	160 063
<i>dont mesures judiciaires de placements</i>	5 056	571	943	445	1 171	675	1 251	123 929	126 781
Nombre de placements directs par un juge	438	70	131	32	37	54	114	14 516	15 725
Nombre d'actions éducatives à domicile (AED)	3 705	403	308	133	281	384	2 196	50 112	52 152
Nombre d'actions éducatives en milieu ouvert (AEMO)	4 275	366	796	528	688	712	1 185	110 332	114 693
Nombre de mesures d'ASE (mesures de placements et actions éducatives) en % des 0-20 ans au 31/12/2017 (1)	2,3	2,5	2,1	2,6	1,5	2,6	2,8	2,0	2,0

Sources : DREES, Finess ; DR(D)JSCS ; Insee, estimation de population 2019

(1) Indicateurs sociaux départementaux



	CENTRE - VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	FM	France entière
Nombre de communes au sein du département au 1er janvier 2018	1 776	290	373	243	272	272	326	35 228	35 357
Au moins une période d'activité au cours de l'année									
Nombre de communes disposant d'un accueil de loisirs	620	83	112	71	110	102	142	11 785	11 898
Nombre de communes disposant d'un accueil de jeunes	22	2	1	8	5	1	5	410	412
Ensemble des communes disposant d'au moins l'un de ces accueils	621	83	112	72	110	102	142	11 795	11 908
Nombre de lieux d'accueils de loisirs	1 337	170	202	125	261	190	389	31 379	32 282
Nombre de lieux d'accueils de jeunes	27	2	1	13	5	1	5	518	520
Ensemble des lieux d'accueils	1 350	170	202	132	264	190	392	31 619	32 523
Au moins une période au cours de la semaine (en périscolaire, y compris le mercredi ou le samedi)									
Nombre de communes	557	69	105	65	105	84	129	10 466	10 548
Nombre de lieux d'accueils	1 142	136	169	107	243	151	336	26 340	26 985
Nombre de places ouvertes	70 121	6 205	9 718	4 819	19 045	7 673	22 661	2 196 010	2 254 779
Moins de 6 ans	26 493	2 174	3 858	1 690	7 620	2 607	8 544	810 717	831 521
6-13 ans	41 471	3 920	5 653	2 967	10 921	4 581	13 429	1 309 368	1 346 329
14-17 ans	2 157	111	207	162	504	485	688	75 925	76 929
Mineurs déclarés en situation de handicap	136	8	19	22	41	21	25	9 157	9 305
Au moins une période d'activité le mercredi									
Nombre de communes	455	47	78	53	97	74	106	8 129	8 204
Nombre de lieux d'accueils	731	64	119	75	170	107	196	17 846	18 245
Nombre de places ouvertes	42 398	3 085	5 967	3 094	13 213	5 348	11 691	1 455 279	1 485 629
Moins de 6 ans	15 819	1 118	2 371	1 107	5 153	1 798	4 272	546 193	557 373
6-13 ans	24 556	1 856	3 411	1 825	7 596	3 114	6 754	845 869	864 078
14-17 ans	2 023	111	185	162	464	436	665	63 217	64 178
Mineurs déclarés en situation de handicap	116	6	17	20	29	21	23	7 041	7 170

Suite du tableau ci-après

Sources : DREES, Finess ; DR(D)JSCS ; Insee, estimation de population 2019

Champ : France métropolitaine + DOM + COM ; seuls les lieux d'accueils habituels sont pris en compte dans les estimations effectuées.



	CENTRE - VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	FM	France entière
Au moins une période d'activité le samedi									
Nombre de communes	75	5	6	5	24	15	20	2 136	2 156
Nombre de lieux d'accueils	96	5	6	8	25	26	26	3 103	3 137
Nombre de places ouvertes	2 785	120	160	136	693	817	859	115 084	117 495
Moins de 6 ans	237	10	20	0	160	47	0	12 918	13 660
6-13 ans	1 351	54	82	24	229	448	514	58 985	60 266
14-17 ans	1 197	56	58	112	304	322	345	43 181	43 569
Mineurs déclarés en situation de handicap	11	0	1	0	10	0	0	622	643
Au moins une période d'activité parmi le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi									
Nombre de communes	456	63	86	58	75	57	117	8 920	8 988
Nombre de lieux d'accueils	858	111	124	84	166	101	272	20 204	20 742
Nombre de places ouvertes	52 322	4 850	6 832	4 025	13 792	5 067	17 756	1 820 518	1 871 114
Moins de 6 ans	20 048	1 683	2 829	1 503	5 660	1 701	6 672	686 322	703 881
6-13 ans	31 108	3 150	3 885	2 522	7 929	3 069	10 553	1 096 292	1 128 697
14-17 ans	1 166	17	118	0	203	297	531	37 904	38 536
Mineurs déclarés en situation de handicap	70	5	7	15	9	17	17	6 746	6 855
Autres périodes									
Nombre de communes	30	3	2	4	11	4	6	1 320	1 327
Nombre de lieux d'accueils	33	3	2	5	11	6	6	1 785	1 808
Nombre de places ouvertes	802	84	40	80	282	206	110	60 380	61 030
Moins de 6 ans	0	0	0	0	0	0	0	8 782	9 198
6-13 ans	330	60	16	0	86	112	56	27 031	27 265
14-17 ans	472	24	24	80	196	94	54	24 567	24 567
Mineurs déclarés en situation de handicap	0	0	0	0	0	0	0	147	147

Sources : DREES, Finess ; DR(D)JSCS ; Insee, estimation de population 2019

Champ : France métropolitaine + DOM + COM ; seuls les lieux d'accueils habituels sont pris en compte dans les estimations effectuées.



	CENTRE - VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	FM	France entière
Congés scolaires de Toussaint									
Nombre de communes	413	41	71	40	92	76	93	8 012	8 079
Nombre de lieux d'accueils	650	50	105	61	148	114	172	15 875	16 144
Nombre de places ouvertes	30 684	2 559	4 779	2 051	7 934	4 723	8 638	860 433	876 325
<i>Moins de 6 ans</i>	10 430	830	1 757	549	2 890	1 432	2 972	300 980	307 060
<i>6-13 ans</i>	17 345	1 554	2 687	1 183	4 420	2 588	4 913	478 934	487 659
<i>14-17 ans</i>	2 909	175	335	319	624	703	753	80 519	81 606
Mineurs déclarés en situation de handicap	78	4	13	8	34	10	9	3 492	3 522
Congés scolaires de Noël									
Nombre de communes	161	15	29	10	39	25	43	3 673	3 749
Nombre de lieux d'accueils	264	20	45	13	60	45	81	8 307	8 669
Nombre de places ouvertes	10 737	854	1 982	423	2 485	1 591	3 402	404 198	427 089
<i>Moins de 6 ans</i>	3 617	286	708	126	964	428	1 105	141 631	148 887
<i>6-13 ans</i>	5 941	507	1 117	193	1 396	846	1 882	216 721	230 106
<i>14-17 ans</i>	1 179	61	157	104	125	317	415	45 846	48 096
Mineurs déclarés en situation de handicap	27	2	7	3	12	0	3	2 164	2 204
Congés scolaires d'hiver									
Nombre de communes	418	44	72	40	92	76	94	8 123	8 190
Nombre de lieux d'accueils	654	56	103	60	149	114	172	16 044	16 318
Nombre de places ouvertes	29 659	2 669	4 506	1 949	7 754	4 511	8 270	839 652	854 461
<i>Moins de 6 ans</i>	10 189	839	1 704	555	2 905	1 395	2 791	294 624	300 011
<i>6-13 ans</i>	16 605	1 599	2 475	1 094	4 198	2 511	4 728	464 020	472 062
<i>14-17 ans</i>	2 865	231	327	300	651	605	751	81 008	82 388
Mineurs déclarés en situation de handicap	86	14	13	11	31	8	9	3 687	3 726

Suite du tableau ci-après

Sources : DREES, Finess ; DR(D)JSCS ; Insee, estimation de population 2019

Champ : France métropolitaine + DOM + COM ; seuls les lieux d'accueils habituels sont pris en compte dans les estimations effectuées.



	CENTRE - VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	FM	France entière
Congés scolaires de printemps									
Nombre de communes	418	44	73	38	92	75	96	8 275	8 344
Nombre de lieux d'accueils	657	56	104	58	146	116	177	16 257	16 498
Nombre de places ouvertes	29 982	2 740	4 565	1 967	7 725	4 699	8 286	848 767	862 607
<i>Moins de 6 ans</i>	10 258	808	1 715	551	2 869	1 454	2 861	297 901	303 273
<i>6-13 ans</i>	16 805	1 693	2 532	1 135	4 196	2 612	4 637	469 100	476 638
<i>14-17 ans</i>	2 919	239	318	281	660	633	788	81 766	82 696
Mineurs déclarés en situation de handicap	109	12	19	6	40	14	18	4 063	4 104
Mois de juillet									
Nombre de communes	472	52	84	52	93	83	108	8 927	9 034
Nombre de lieux d'accueils	728	65	130	70	151	124	188	17 387	17 899
Nombre de places ouvertes	45 960	4 773	7 336	3 671	11 297	7 158	11 725	1 171 683	1 211 163
<i>Moins de 6 ans</i>	14 865	1 257	2 605	985	3 890	2 109	4 019	390 316	401 339
<i>6-13 ans</i>	26 995	2 933	4 200	2 258	6 517	4 269	6 818	674 616	698 593
<i>14-17 ans</i>	4 100	583	531	428	890	780	888	106 751	111 231
Mineurs déclarés en situation de handicap	141	31	22	8	42	20	18	5 692	5 777
Mois d'août									
Nombre de communes	300	39	45	22	79	45	70	6 614	6 669
Nombre de lieux d'accueils	461	48	67	30	119	68	129	12 680	12 797
Nombre de places ouvertes	25 731	3 228	3 365	1 303	7 460	3 331	7 044	755 485	763 218
<i>Moins de 6 ans</i>	8 557	917	1 189	393	2 574	1 094	2 390	258 933	260 877
<i>6-13 ans</i>	14 925	1 961	1 903	750	4 239	1 942	4 130	427 055	431 492
<i>14-17 ans</i>	2 249	350	273	160	647	295	524	69 497	70 849
Mineurs déclarés en situation de handicap	85	23	5	3	40	4	10	3 957	3 960

Sources : DREES, Finess ; DR(D)JSCS ; Insee, estimation de population 2019

(1) Les accueils de loisirs s'adressent à l'ensemble des mineurs d'âge scolaire tandis que les accueils de jeunes, beaucoup moins nombreux, s'adressent exclusivement à des mineurs âgés de 14 ans ou plus.

Les données proposées cette année ont été estimées comme l'an passé à partir des différents lieux d'accueils recensés. Pour chacun de ces lieux d'accueils, le nombre de places ouvertes a été estimé, pour chaque tranche d'âge, en ne conservant que l'effectif maximal déclaré pour une période d'activité donnée. Auparavant, les données proposées étaient estimées à partir de l'ensemble des déclarations, sans tenir compte des adresses des lieux d'accueils.

La réglementation ayant évolué récemment (cela concerne les déclarations depuis 2015-2016) avec l'inclusion du mercredi après-midi dans le temps périscolaire lorsque la classe a lieu le mercredi matin, la comparaison des données relatives au temps périscolaire (et au mercredi) entre 2015-2016 et les années précédentes doit être effectuée en tenant compte de cette remarque (rupture de série).

Depuis le printemps 2017, les tranches d'âges 6-11 ans d'une part, 12-17 ans d'autre part ont été remplacées respectivement par les tranches d'âges 6-13 ans d'une part et 14-17 ans d'autre part par souci de cohérence avec la réglementation en vigueur au sein des accueils collectifs de mineurs (rupture de série).

Pour les collectivités d'Outre-Mer, seules les communes pour lesquelles on a recensé au moins un accueil au cours de la période 2009-2010 à 2017-2018 sont prises en compte dans le calcul du nombre total de communes.



	CENTRE - VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	FM	France entière
Séjours de vacances (séjours non spécifiques d'au moins cinq jours)	437	30	48	79	70	126	84	20 835	21 095
Nombre de séjours de cinq jours ou plus	437	30	48	79	70	126	84	20 835	21 095
Effectifs de départs de mineurs au sein de ces accueils	15 148	746	1 546	2 666	2 245	4 371	3 574	748 065	754 810
<i>Dont nombre de mineurs âgés de moins de 6 ans</i>	1 242	0	264	217	22	208	531	16 224	16 232
<i>Dont nombre de mineurs âgés de 6 à 13 ans</i>	11 475	541	1 064	2 097	1 678	3 465	2 630	492 690	496 449
<i>Dont nombre de mineurs âgés de 14 à 17 ans</i>	2 431	205	218	352	545	698	413	239 151	242 129
Mineurs déclarés en situation de handicap	118	33	0	64	2	18	1	4 279	4 343
Nombre de journées	3 850	218	368	742	765	993	764	183 258	185 611
Nombre de journées enfants	144 135	6 140	11 994	26 352	27 744	37 580	34 325	7 108 983	7 171 137
Séjours courts (séjours non spécifiques de moins de cinq jours)									
Nombre de séjours	91	5	6	19	17	28	16	3 242	3 259
Effectifs de départs de mineurs au sein de ces accueils	2 691	172	174	914	451	705	275	65 170	65 561
<i>Dont nombre de départs de mineurs âgés de moins de 6 ans</i>	47	0	0	0	0	27	20	3 073	3 073
<i>Dont nombre de mineurs âgés de 6 à 13 ans</i>	1 593	111	50	635	228	396	173	40 401	40 667
<i>Dont nombre de mineurs âgés de 14 à 17 ans</i>	1 051	61	124	279	223	282	82	21 696	21 821
Mineurs déclarés en situation de handicap	0	0	0	0	0	0	0	463	463
Nombre de journées	266	15	14	54	50	80	53	9 964	10 026
Nombre de journées enfants	7 059	492	384	2 232	1 183	1 823	945	195 487	196 871
Séjours spécifiques(1)									
Nombre de séjours	182	16	28	18	13	99	8	3 069	3 081
<i>Dont nombre de séjours de cinq jours ou plus</i>	157	13	23	13	9	94	5	2 159	2 163
Effectifs de départs de mineurs au sein de ces accueils	4 364	404	876	525	244	2 181	134	87 362	87 688
<i>Dont nombre de départs de mineurs âgés de moins de 6 ans</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dont nombre de mineurs âgés de 6 à 13 ans</i>	2 621	225	577	329	84	1 288	118	36 823	36 918
<i>Dont nombre de mineurs âgés de 14 à 17 ans</i>	1 743	179	299	196	160	893	16	50 539	50 770
Mineurs déclarés en situation de handicap	18	16	0	0	0	2	0	176	176
Nombre de journées	1 077	97	151	105	82	590	52	19 696	19 757
Nombre de journées enfants	25 086	2 384	3 909	3 214	1 545	13 180	854	614 585	617 343

Sources : Djepva, fichiers Siam ; traitement Injep, Medes - Estimations au 15 octobre 2019

Champ : France métropolitaine + DOM + COM ; seuls les lieux d'accueils habituels sont pris en compte dans les estimations effectuées.

(1) sportifs, linguistiques, artistiques ou culturels, rencontres européennes de jeunes, chantiers de bénévoles, séjours OFAJ, séjours de cohésion organisés dans le cadre du SNU



	CENTRE - VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	FM	France entière
Séjours "activité accessoire" aux accueils de loisirs ou aux accueils de jeunes (mini-séjours)									
Nombre de séjours	1 070	116	77	120	237	256	264	20 343	20 407
<i>Dont nombre de séjours de cinq jours ou plus</i>	198	11	23	41	54	49	20	5 800	5 808
Effectifs de départs de mineurs au sein de ces accueils	22 720	2 437	1 639	2 212	5 405	4 969	6 058	368 428	370 151
<i>Dont nombre de départs de mineurs âgés de moins de 6 ans</i>	2 691	315	191	142	536	767	740	37 351	37 367
<i>Dont nombre de mineurs âgés de 6 à 13 ans</i>	18 350	1 839	1 327	1 709	4 470	3 849	5 156	285 560	286 376
<i>Dont nombre de mineurs âgés de 14 à 17 ans</i>	1 679	283	121	361	399	353	162	45 517	46 408
Mineurs déclarés en situation de handicap	19	9	4	4	1	0	1	599	602
Nombre de journées	3 204	324	253	425	734	798	670	68 454	68 665
Nombre de journées enfants	65 205	6 634	5 200	7 923	15 571	15 110	14 767	1 232 319	1 237 942
Ensemble des séjours									
Nombre de séjours	1 780	167	159	236	337	509	372	47 489	47 842
<i>Dont nombre de séjours de cinq jours ou plus</i>	792	54	94	133	133	269	109	28 794	29 066
Effectifs de départs de mineurs au sein de ces accueils	44 923	3 759	4 235	6 317	8 345	12 226	10 041	1 269 025	1 278 210
<i>Dont nombre de départs de mineurs âgés de moins de 6 ans</i>	3 980	315	455	359	558	1 002	1 291	56 648	56 672
<i>Dont nombre de mineurs âgés de 6 à 13 ans</i>	34 039	2 716	3 018	4 770	6 460	8 998	8 077	855 474	860 410
<i>Dont nombre de mineurs âgés de 14 à 17 ans</i>	6 904	728	762	1 188	1 327	2 226	673	356 903	361 128
Mineurs déclarés en situation de handicap	155	58	4	68	3	20	2	5 517	5 584
Nombre de journées	8 397	654	786	1 326	1 631	2 461	1 539	281 372	284 059
Nombre de journées enfants	241 485	15 650	21 487	39 721	46 043	67 693	50 891	9 151 374	9 223 293

Sources : Djepva, fichiers Siam ; traitement Injep, Medes - Estimations au 15 octobre 2019

Champ : France métropolitaine + DOM + COM ; seuls les lieux d'accueils habituels sont pris en compte dans les estimations effectuées.

(1) Les accueils de loisirs s'adressent à l'ensemble des mineurs d'âge scolaire tandis que les accueils de jeunes, beaucoup moins nombreux, s'adressent exclusivement à des mineurs âgés de 14 ans ou plus. Les données proposées cette année ont été estimées comme l'an passé à partir des différents lieux d'accueils recensés. Pour chacun de ces lieux d'accueils, le nombre de places ouvertes a été estimé, pour chaque tranche d'âge, en ne conservant que l'effectif maximal déclaré pour une période d'activité donnée. Auparavant, les données proposées étaient estimées à partir de l'ensemble des déclarations, sans tenir compte des adresses des lieux d'accueils.

La réglementation ayant évolué récemment (cela concerne les déclarations depuis 2015-2016) avec l'inclusion du mercredi après-midi dans le temps périscolaire lorsque la classe a lieu le mercredi matin, la comparaison des données relatives au temps périscolaire (et au mercredi) entre 2015-2016 et les années précédentes doit être effectuée en tenant compte de cette remarque (rupture de série).

Depuis le printemps 2017, les tranches d'âges 6-11 ans d'une part, 12-17 ans d'autre part ont été remplacées respectivement par les tranches d'âges 6-13 ans d'une part et 14-17 ans d'autre part par souci de cohérence avec la réglementation en vigueur au sein des accueils collectifs de mineurs (rupture de série).

Pour les collectivités d'Outre-Mer, seules les communes pour lesquelles on a recensé au moins un accueil au cours de la période 2009-2010 à 2017-2018 sont prises en compte dans le calcul du nombre total de communes.



	CENTRE - VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	FM	France entière
Nombre de communes au sein du département au 1er janvier 2019	1 776	290	373	243	272	272	326	35 228	35 325
Au moins une période d'activité au cours de l'année									
Nombre de communes	39	2	6	5	9	6	11	1 016	1 048
Nombre de lieux d'accueils habituels	65	6	10	6	16	7	20	1 873	1 914
Nombre de places ouvertes	4 073	229	741	334	1 119	452	1 198	130 217	132 166
<i>Moins de 6 ans</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>6-13 ans</i>	2 313	141	433	176	610	244	709	80 351	81 478
<i>14-17 ans</i>	1 760	88	308	158	509	208	489	49 866	50 688
Mineurs déclarés en situation de handicap	4	0	0	0	1	2	1	61	61

Sources : Djepva, fichiers Siam ; traitement Injep, Medes ; découpage communal au 1er janvier 2018 - Estimations au 15 octobre 2019

Champ : France métropolitaine + DOM + COM ; seuls les lieux d'accueils habituels sont pris en compte dans les estimations effectuées.

(1) Les accueils de loisirs s'adressent à l'ensemble des mineurs d'âge scolaire tandis que les accueils de jeunes, beaucoup moins nombreux, s'adressent exclusivement à des mineurs âgés de 14 ans ou plus.

Les données proposées cette année ont été estimées comme l'an passé à partir des différents lieux d'accueils recensés. Pour chacun de ces lieux d'accueils, le nombre de places ouvertes a été estimé, pour chaque tranche d'âge, en ne conservant que l'effectif maximal déclaré pour une période d'activité donnée. Auparavant, les données proposées étaient estimées à partir de l'ensemble des déclarations, sans tenir compte des adresses des lieux d'accueils.

La réglementation ayant évolué récemment (cela concerne les déclarations depuis 2015-2016) avec l'inclusion du mercredi après-midi dans le temps périscolaire lorsque la classe a lieu le mercredi matin, la comparaison des données relatives au temps périscolaire (et au mercredi) entre 2015-2016 et les années précédentes doit être effectuée en tenant compte de cette remarque (rupture de série).

Depuis le printemps 2017, les tranches d'âges 6-11 ans d'une part, 12-17 ans d'autre part ont été remplacées respectivement par les tranches d'âges 6-13 ans d'une part et 14-17 ans d'autre part par souci de cohérence avec la réglementation en vigueur au sein des accueils collectifs de mineurs (rupture de série).

Pour les collectivités d'Outre-Mer, seules les communes pour lesquelles on a recensé au moins un accueil au cours de la période 2009-2010 à 2017-2018 sont prises en compte dans le calcul du nombre total de communes.



	CENTRE - VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	FM	France entière
Accueil collectif	10 037	884	1 510	599	2 739	1 082	3 223	391 078	404 590
Crèches collectives (y compris parentales)	1 402	15	143	50	514	88	592	76 860	81 365
Haltes garderies	1 069	101	274	74	120	55	445	15 597	15 627
Jardins d'enfants	50	0	50	0	0	0	0	8 326	9 511
Jardins d'éveil	24	0	0	24	0	0	0	72	72
Multi-accueil	7 492	768	1 043	451	2 105	939	2 186	290 223	298 015
Taux d'équipement en accueil collectif pour 1 000 enfants nés au cours des 3 dernières années	127,1	106,2	103,2	115,3	147,3	116,0	141,0	189,4	188,1
Accueil familial									
Places	1 735	0	312	125	474	0	824	42 457	42 634
Taux de scolarisation des enfants de 2 ans (Rentrée 2017-2018 pour 100 enfants de 2 ans) (1)	7,7	9,5	6,7	13,2	7,1	9,6	6,0	11,7	11,7
Personnes salariées employées par des particuliers (2ème trimestre 2017)									
Assistantes maternelles	14 206	1 782	2 386	1 094	3 521	1 747	3 676	292 699	294 948
Garde d'enfants à domicile	1 712	151	282	80	537	173	489	78 499	80 124

Sources : DREES, Enquête Aide sociale 2017 (Volet PMI) ; Ircem ; MEN-DEPP, Constat 1er degré de rentrée 2017 Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (MENESR-DEPP)

(1) Indicateurs sociaux départementaux

Fédérations sportives : Une fédération sportive est une union d'associations sportives (régie par la loi de 1901), dont l'objet est de rassembler les groupements sportifs qui y sont affiliés ainsi que les licenciés, dans le but d'organiser la pratique sportive à travers notamment les compétitions. Les fédérations peuvent être agréées par le ministère : la loi leur reconnaît alors une mission de service public.

Il existe plusieurs types de fédérations :

- Les fédérations unisport organisent la pratique d'une seule discipline (par exemple la Fédération française de volley-ball)
- Les fédérations multisports permettent de pratiquer différents sports relevant pour leurs règles des fédérations unisports comme l'Union nationale du sport scolaire (UNSS)
- Les fédérations « affinitaires » visent en priorité une pratique omnisport, multi-activités, selon des affinités diverses centrées sur l'être humain dans sa globalité (par exemple : l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP))

Les fédérations sportives sont chargées d'organiser et de promouvoir la pratique de leurs disciplines. Les articles L.131-8 et L.131-14 du code du sport distinguent les fédérations qui bénéficient de l'agrément de l'Etat de celles qui ont reçu, de plus, délégation de ses pouvoirs.

Le sport de haut niveau : Le sport de haut niveau est reconnu par le code du sport et par la charte du sport de haut niveau (fondée sur les principes déontologiques du sport). Il repose sur des critères bien établis qui sont :

- La reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives
- Les compétitions de référence (jeux olympiques, championnats du monde et championnats d'Europe)
- La liste des sportifs de haut niveau
- Les filières d'accès au sport de haut niveau

Équipements sportifs : Un équipement sportif au sens de l'article L.312-2 du code du sport est, tout bien immobilier, appartenant à une personne publique ou privée, spécialement aménagé ou utilisé, de manière permanente ou temporaire, en vue d'une pratique sportive et ouvert aux pratiquants à titre gratuit ou onéreux.

Pôles sportifs / espoirs : Les pôles Espoir accueillent de jeunes sportifs de haut niveau inscrits sur la liste des sportifs Espoir. Répartis sur l'ensemble du territoire et mis en place par chaque discipline, ils leur permettent de concilier carrière sportive, suivi d'études et insertion professionnelle. Ils proposent un emploi du temps aménagé et des examens établis en fonction des entraînements et des dates de compétitions.

	CENTRE - VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	FM*	France entière
Fédérations sportives (juillet 2019)									
Clubs (données de l'année 2018 estimées au 19 juillet 2019) (1)									
Fédérations unisport olympiques	3 697	491	586	420	798	499	903	75 222	77 504
Fédérations unisport non olympiques	1 390	197	196	141	293	210	353	32 127	33 007
Fédérations multisports	2 207	205	384	306	503	280	529	46 425	47 512
Total clubs affiliés à une fédération	7 294	893	1 166	867	1 594	989	1 785	153 774	158 023
Licences (données de l'année 2018 estimées au 19 juillet 2019) (1)									
Fédérations unisport olympiques	343 639	40 542	53 935	30 774	82 414	43 288	92 686	8 267 529	8 449 986
Part des licences féminines	32,0	33,1	30,7	31,5	31,8	31,7	32,6	31,1	31,0
Fédérations unisport non olympiques	68 545	7 772	10 530	5 150	15 343	9 602	20 148	1 611 523	1 641 947
Part des licences féminines	34,4	30,0	34,1	31,3	35,2	31,3	37,8	31,6	31,6
Fédérations multisports	203 293	20 247	38 667	14 929	47 364	26 797	55 289	4 818 192	4 931 799
Part des licences féminines	55,1	55,0	56,1	53,7	50,6	55,2	58,5	79,5	78,7
Dont Fédération Handisport	759	70	105	46	243	98	197	25 383	25 828
Part des licences féminines	25,8	41,4	17,1	37,0	30,5	20,4	19,3	32,3	32,4
Dont Fédération du sport adapté	1 069	358	31	15	104	296	265	29 214	29 453
Total des licences sportives délivrées	615 477	68 561	103 132	50 853	145 121	79 687	168 123	14 697 244	15 023 732
Part des licences féminines	39,9	39,2	40,6	38,0	38,3	39,6	41,7	38,3	38,5
Taux de licences sportives pour 100 habitants	24,0	22,8	23,9	23,4	23,9	24,1	24,8	22,7	22,4
Encadrement du sport fédéral (données au 1er septembre 2019) (2)									
Nombre de CTN et CTR affectés dans les services déconcentrés (H/F)	34	nd	nd	nd	nd	nd	nd	1 139	1 160
<i>Hommes</i>	25	nd	nd	nd	nd	nd	nd	916	934
<i>Femmes</i>	9	nd	nd	nd	nd	nd	nd	223	226

Sources : Ministères en charge de la jeunesse et des sports, Injep-Medes, Direction des Sports, CGOCTS

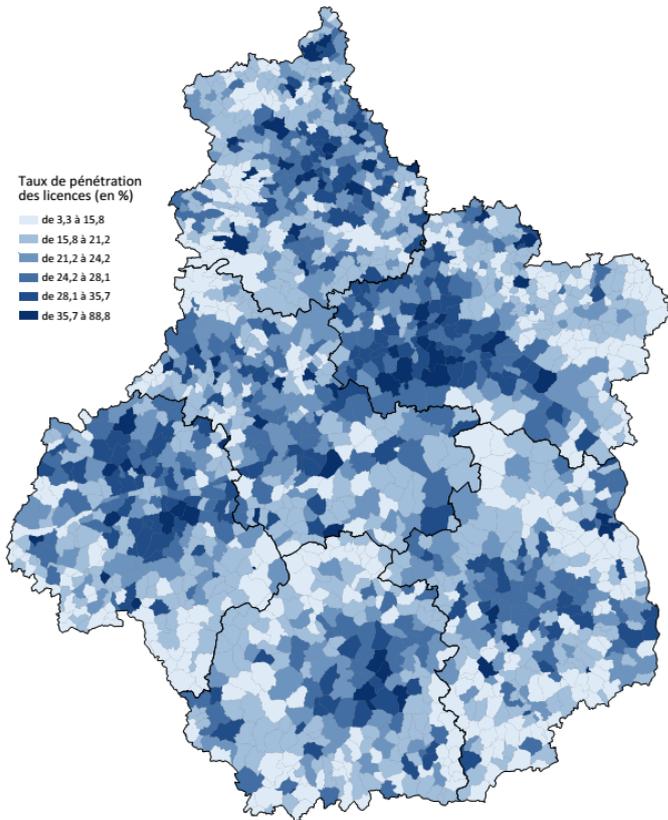
*France métropolitaine

(1) Totaux régionaux y compris les non-répartis par département / Total France métropolitaine y compris les non-répartis par département et par région

(2) Il s'agit de l'ensemble des conseillers techniques régionaux et nationaux affectés en région. France entière hors Mayotte

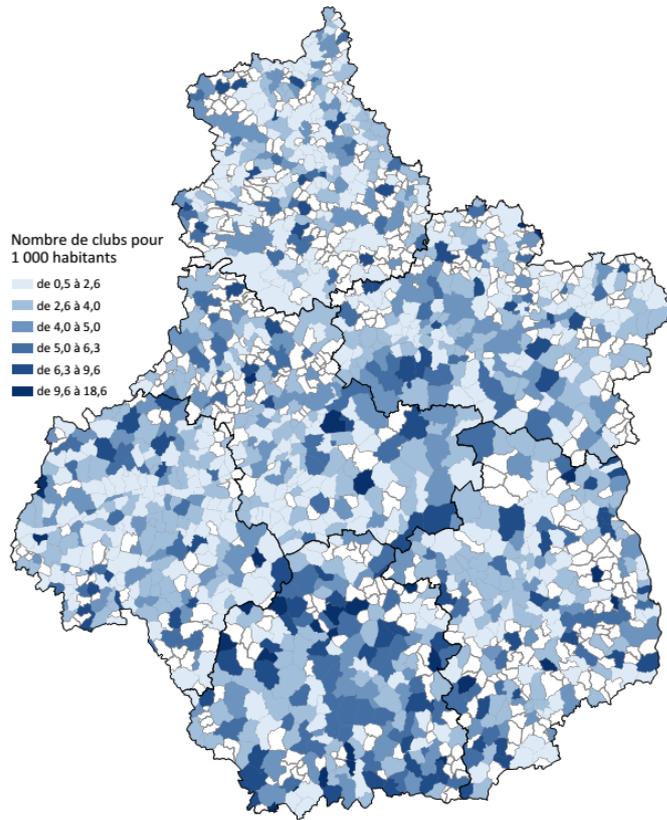


**Taux de pénétration des licences (1)
par commune**



(1) Le taux de pénétration des licences est le nombre de licences divisé par la population multiplié par 100

**Nombre de clubs pour 1 000 habitants
par commune**



Sources : MEOS, INJEP 2016, INSEE

Réalisation : DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret – Pôle Appui Transversal et Territorial



Colonne1	CENTRE - VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	FM	France entière
Équipements sportifs (hors sports de nature) (données au 7 novembre 2019)									
Ensemble des équipements hors sports de nature	14 089	1 802	2 547	1 859	2 943	1 791	3 147	274 729	280 536
Terrains de grands jeux (foot, rugby..)	2 228	296	381	349	428	288	486	41 886	42 806
Courts de tennis	1 873	241	286	215	399	291	441	39 776	40 255
Bassins de natation	315	36	56	29	64	50	80	6 185	6 350
Boulodromes	1 953	302	435	222	503	130	361	28 301	28 681
Taux d'équipement en équipements sportifs (hors sports de nature) pour 100 habitants	0,5	0,6	0,6	0,9	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4
Sportifs en lien avec le sport de haut niveau (données au 16 décembre 2019)									
Nombre de sportifs en catégorie Élite	21	2	2	1	3	2	11	797	805
Nombre de sportifs en catégorie Senior	20	4	2	1	2	0	11	932	939
Nombre de sportifs en catégorie Jeune (relève)	80	6	13	3	20	8	30	2 650	2 697
Nombre de sportifs en catégorie Reconversion	8	0	2	0	2	0	4	138	147
Nombre total de sportifs de haut niveau (1)	129	12	19	5	27	10	56	4 517	4 588
Nombre de sportifs en catégorie Espoir	252	19	34	14	75	12	98	6 934	7 332
Nombre de sportifs en collectif national	67	8	6	2	20	5	26	2 173	2 207
Projets de performance fédéraux selon le type de programme (données au 16 décembre 2019) (2)									
Ensemble des projets de performance fédéraux (PPF)	54	12	3	4	9	2	24	1 010	1 064
Projets de performance fédéraux "Accession"	35	7	1	3	6	1	17	698	748
Projets de performance fédéraux "Excellence"	19	5	2	1	3	1	7	312	316

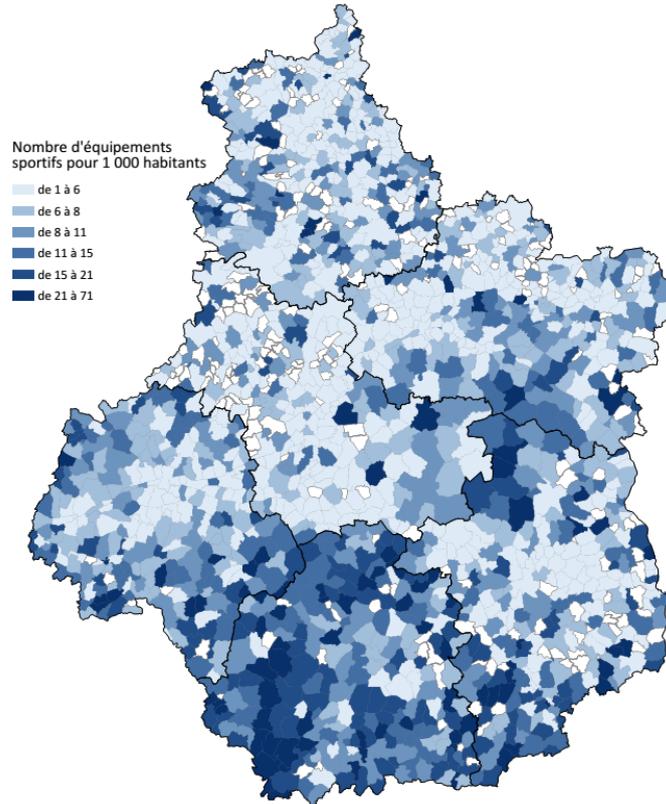
Sources : Ministères en charge de la jeunesse et des sports, Injep-Medes, Direction des Sports, CGOCTS

(1) Un sportif est de haut niveau s'il est inscrit sur l'une des 4 listes suivantes : élite, séniors, jeunes ou reconversion

(2) Les projets de performance fédéraux succèdent aux Parcours de l'Excellence Sportive (PES). Le Projet de Performance Fédéral (PPF), validé par les instances fédérales nationales, doit comprendre deux programmes distincts : un programme d'excellence qui prend en compte la population des sportifs de haut niveau et du collectif France en liste et l'ensemble des structures ou dispositifs de préparation ciblés sur cette population d'une part, un programme d'accession au haut niveau qui s'adresse plus particulièrement aux sportifs en liste de sportif Espoir en assurant la détection et le perfectionnement de ces talents, ainsi qu'aux sportifs régionaux d'autre part.



Nombre d'équipements pour 1 000 habitants par commune



Sources : RES 2018, INSEE

Réalisation : DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret – Pôle Appui Transversal et Territorial



Formation – Diplômes - Emploi

Définitions

Certifications des professions sociales : Le Ministère en charge des affaires sociales met en place des formations et délivre des diplômes d'Etat de travail social. Tous ces diplômes sont accessibles par validation des acquis de l'expérience (VAE).

Certifications professionnelles de santé : Le Ministère en charge de la Santé met en place des formations et délivre des diplômes d'Etat aux professions sanitaires. Certains d'entre eux sont accessibles par la validation de l'expérience (VAE).

Diplômes de l'animation sportive et socioculturelle : Le Ministère en charge du sport et de la jeunesse met en place des formations et délivre des diplômes d'Etat qui couvrent l'ensemble des secteurs de l'animation sportive et socioculturelles. Ces diplômes permettent aux animateurs et aux éducateurs d'exercer leur activité contre rémunération et d'encadrer des jeunes ou des adultes.

Par ailleurs, deux autres diplômes permettent d'encadrer et d'animer dans les structures d'accueil collectif de mineur (ACM) en tant qu'animateur (BAFA) ou de directeur (BAFD).

Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche délivre également des diplômes dans le champ du sport et de l'animation : DUT carrières sociales et STAPS.

Liste des diplômes : Les DR(D)JSCS exercent des missions propres dans le champ de la formation pour l'ensemble des professions sociales, de santé non médicales, de jeunesse et de sport, dont elles assurent le suivi, de l'habilitation à la certification.

Elle participe également à la définition des besoins de formation en lien avec l'évolution des métiers et des besoins dans les territoires. Elles accompagnent les organismes de formation, contrôlent et évaluent la qualité des formations.

Diplômes non professionnels : BAFA, BAFD

Diplômes de niveau V :

- **Formation sport et animation :** BAPAAT
- **Formations sociales :** Aide médico-psychologie, Auxiliaire de vie sociale, Assistant familial
- **Formations de santé non médicales :** Aide-soignant, Ambulanciers, Auxiliaires de puériculture

Diplômes de niveau IV :

- **Formations sport et animation :** BPJEPS, BEES 1^{er} degré, Brevet d'Etat Alpinisme, accompagnateur de moyenne montagne
- **Formations sociales :** Technicien de l'intervention sociale et familiale, Moniteur-éducateur, Préparateur en pharmacie hospitalière

Diplômes de niveau III :

- **Formations sport et animation :** DUT Carrières sociale option Animation sociale et socio-culturelle, DEJEPS, DEMM : moniteur national de ski alpin
- **Formations sociales :** Assistant de service social, Educateur spécialisé, Educateur de jeunes enfants, Educateur technique spécialisé, Conseiller en économie sociale et familiale
- **Formations de santé non médicales :** Masseurs kinésithérapeutes, Manipulateur en électroradiologie médicale, Ergothérapeute, Psychomotricien, Technicien de laboratoire médical

Diplômes de niveau II :

- **Formations sport et animation :** BEES 2^e degré, DESJEPS, Brevet d'Etat Alpinisme, guide de haute montagne
- **Formations sociales :** Médiateur familial, Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)
- **Formations de santé non médicales :** Infirmier diplômé d'Etat, Sage-femme

Diplômes de niveau I :

- **Formations sociales :** Diplôme d'Etat d'intervention sociale, Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement et de service d'intervention sociale (CAFDES)

Autre diplôme : Formations sport et animation : STAPS

Formations complémentaires : Infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésistes, puéricultrice, cadre de santé



Formation – Diplômes - Emploi

Formation aux professions sociales

	CENTRE - VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	FM*	France entière
Diplômes de niveau V									
Aides médico-psychologiques	5	nd	nd	nd	nd	nd	nd	426	443
Auxiliaires de vie sociale	1	nd	nd	nd	nd	nd	nd	71	110
Accompagnement éducatif et social	236	nd	nd	nd	nd	nd	nd	7 601	7 865
Assistants familiaux	76	nd	nd	nd	nd	nd	nd	1 609	1 687
Diplômes de niveau IV									
Techniciens de l'intervention sociale et familiale	14	nd	nd	nd	nd	nd	nd	416	429
Moniteurs éducateurs	142	nd	nd	nd	nd	nd	nd	2 797	2 919
Diplômes de niveau III									
Assistants de service social	77	nd	nd	nd	nd	nd	nd	1 952	2 005
Éducateurs spécialisés	207	nd	nd	nd	nd	nd	nd	4 055	4 134
Éducateurs de jeunes enfants	43	nd	nd	nd	nd	nd	nd	1 652	1 715
Éducateurs techniques spécialisés	11	nd	nd	nd	nd	nd	nd	194	194
Conseillers en économie sociale familiale	52	nd	nd	nd	nd	nd	nd	1 159	1 172
Diplômes de niveau II									
Médiateur familial	0	nd	nd	nd	nd	nd	nd	117	117
Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)	40	nd	nd	nd	nd	nd	nd	1 311	1 339
Diplômes de niveau I									
Diplôme supérieur en travail social / Ingénierie sociale (DEIS)	7	nd	nd	nd	nd	nd	nd	111	112
Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement et de service d'intervention sociale (CAFDES)	19	nd	nd	nd	nd	nd	nd	318	320

Source : DREES, enquête écoles de formation 2018

*France métropolitaine



Formation – Diplômes - Emploi

Formation aux professions de santé

	CENTRE - VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	FM	France entière
Diplômes de niveau V									
Aides soignants	996	nd	nd	nd	nd	nd	nd	21 539	21 762
Ambulanciers	95	nd	nd	nd	nd	nd	nd	3 190	3 261
Auxiliaires de puériculture	64	nd	nd	nd	nd	nd	nd	5 005	5 147
Diplômes de niveau III									
Préparateur en pharmacie hospitalière	47	nd	nd	nd	nd	nd	nd	396	396
Techniciens en analyses biomédicales	14	nd	nd	nd	nd	nd	nd	86	86
Diplômes de niveau II									
Infirmiers diplômés d'État	997	nd	nd	nd	nd	nd	nd	25 328	25 757
Masseurs kinésithérapeutes (1)	0	nd	nd	nd	nd	nd	nd	79	79
Pédicures-podologues	0	nd	nd	nd	nd	nd	nd	578	578
Ergothérapeutes	31	nd	nd	nd	nd	nd	nd	795	810
Psychomotriciens	23	nd	nd	nd	nd	nd	nd	893	913
Manipulateurs en électroradiologie médicale	37	nd	nd	nd	nd	nd	nd	444	444
Diplômes de niveau I									
Sages-femmes	30	nd	nd	nd	nd	nd	nd	850	876
Formations complémentaires (nombre de diplômes délivrés)									
Infirmiers de bloc opératoire	38	nd	nd	nd	nd	nd	nd	373	394
Infirmiers anesthésistes	15	nd	nd	nd	nd	nd	nd	578	589
Puéricultrices	41	nd	nd	nd	nd	nd	nd	1 020	1 059
Cadres de santé	33	nd	nd	nd	nd	nd	nd	1 319	1 319

Source : DREES, enquête écoles de formation 2018

(1) Le nombre de diplômés masseurs-kinésithérapeutes relativement faible se justifie par le passage de la durée d'études de 3 à 4 ans depuis la rentrée scolaire 2015



Formation – Diplômes - Emploi

Formation à l'animation socioculturelle et aux métiers du sport

	CENTRE - VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	FM	France entière
Diplômes non professionnels									
Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)	1 551	149	275	81	365	189	492	43 941	45 160
Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD)	110	nd	nd	nd	nd	nd	nd	2 244	2 334
Diplômes de niveau V									
Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien (BAPAAT)	0	nd	nd	nd	nd	nd	nd	678	694
Diplômes de niveau IV									
Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) (1) (2)	378	nd	nd	nd	nd	nd	nd	13 376	13 676
BEES 1 ^{er} degré (2)	0	nd	nd	nd	nd	nd	nd	2	2
Brevet d'État. Alpinisme, accompagnateur de moyenne montagne (2)	0	nd	nd	nd	nd	nd	nd	1	1
Diplômes de niveau III									
Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) Carrière sociale option Animation sociale et socioculturelle	72	nd	nd	nd	nd	nd	nd	672	672
Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS) (2)	41	nd	nd	nd	nd	nd	nd	2 370	2 388
Diplômes de niveau II et III									
Diplôme d'État des Métiers de la Montagne (DEMM) (2)	0	nd	nd	nd	nd	nd	nd	894	895
Diplômes de niveau II									
Brevet d'État d'Éducateur Sportif (BEES) 2 ^o degré	0	nd	nd	nd	nd	nd	nd	5	5
Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DESJEPS) (2)	4	nd	nd	nd	nd	nd	nd	662	666
Autres diplômes									
Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)	361	nd	nd	nd	nd	nd	nd	12 450	12 661

Source : DREES, enquête écoles de formation 2018

(1) Le nombre de diplômés masseurs-kinésithérapeutes relativement faible se justifie par le passage de la durée d'études de 3 à 4 ans depuis la rentrée scolaire 2015



Formation – Diplômes - Emploi

Activité, Emploi associatif et Sport

Nombre d'établissements et de salarié.e.s

	CENTRE - VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	FM	France entière
Nombre d'établissements associatifs employeurs en 2015 (1)	7 533	822	1 153	836	1 855	1 038	1 829	180 716	185 145
dont action sociale	1 262	175	171	160	307	168	281	31 399	32 423
dont enseignement	723	76	96	59	216	106	170	20 292	20 659
dont santé humaine	126	23	13	5	44	8	33	3 821	3 914
dont activités sportives, récréatives et de loisirs	1 841	173	334	174	429	257	474	35 943	36 601
dont arts, spectacles et activités récréatives	741	55	102	55	243	89	197	21 814	22 066
dont autres établissements associatifs	2 840	320	437	383	616	410	674	67 447	69 482
Nombre de postes salariés dans les établissements associatifs en 2015 (1)	62 156	7 662	8 488	6 342	16 548	7 725	15 391	1 805 752	1 852 083
dont action sociale	34 478	4 590	4 810	3 749	9 088	4 194	8 047	892 176	910 976
dont enseignement	9 584	889	1 252	561	3 096	1 203	2 583	334 886	340 689
dont santé humaine	2 176	226	179	105	796	87	783	130 216	132 628
dont activités sportives, récréatives et de loisirs	2 148	s	s	257	668	484	739	80 494	83 237
dont arts, spectacles et activités récréatives	732	s	s	111	246	112	263	29 450	30 243
dont autres établissements associatifs	13 038	1 957	2 247	1 559	2 654	1 645	2 976	338 530	354 310
Part de l'emploi associatif en ETP dans l'emploi total en 2015 (%) (1)	7,3	8,1	6,7	8,8	7,7	7,2	6,4	7,6	7,6

Sources : Insee-Clap (associations employeuses) ; base de données Séquoia de l'Acoss et des Urssaf

Suite du tableau ci-après

(1) La source Clap va être remplacée par la source Flores à partir du millésime 2017 qui ne sera pas disponible pour la parution du panorama statistique 2019. Il n'y aura pas de millésime CLAP 2016.



Formation – Diplômes - Emploi

Activité, Emploi associatif et Sport

Nombre de salarié.e.s

	CENTRE - VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	FM	France entière
Salariés du secteur privé dans diverses activités associées au sport au 31 décembre 2018 (2)									
Nombre de postes salariés du secteur privé dans le secteur sportif au 31 décembre 2018 (3)	4 324	337	691	273	1 081	482	1 460	125 980	127 754
dont gestion d'installations sportives	442	39	71	15	93	91	133	18 051	18 297
dont activités de clubs de sport	3 106	180	557	233	793	296	1 047	80 466	81 475
dont activités des centres de culture physique	224	23	43	10	59	26	63	8 792	8 902
dont autres activités liées au sport	278	58	6	7	57	33	117	10 326	10 613
dont enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs (4)	274	37	14	8	79	36	100	8 345	8 467
Nombre de postes salariés dans les principales autres activités associées au sport en 2018 (5)	2 059	128	183	87	839	337	485	81 560	82 741
dont construction bateaux de plaisance	63	0	0	0	0	62	1	8 398	8 409
dont fabrication de bicyclettes et véhicule pour invalides	378	0	2	0	277	0	99	1 899	1 908
dont fabrication d'articles de sports	357	0	0	0	216	132	9	4 561	4 572
dont commerce de détail d'articles de sports en magasins spécialisés	1 251	128	181	87	343	141	371	51 195	52 155
Téléphériques et remontées mécaniques	0	0	0	0	0	0	0	12 881	12 881
dont location et location-bail d'articles de loisirs et de sports	10	0	0	0	3	2	5	2 626	2 816

Sources : Insee-Clap (associations employeuses) ; base de données Séquoia de l'Acoss et des Urssaf

(2) La mise en œuvre progressive de la DSN, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, pourraient conduire à des révisions durant la phase de montée en charge. Les données sont donc provisoires.

(3) Le secteur sportif regroupe les classes suivantes : gestion d'installations sportives (NAF 93.11Z), activités de clubs de sport (NAF 93.12Z), activités des centres de culture physique (NAF 93.13Z), autres activités liées au sport (NAF 93.19Z), enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisir (NAF 85.51Z).

(4) Non compris les postes d'enseignants d'éducation physique et sportive des établissements scolaires et universitaires, publics ou privés sous contrat.

(5) Activités économiques concourant essentiellement à la mise à disposition de biens ou de services nécessaires à la pratique du sport. Exemples : construction de bateaux de plaisance (NAF 30.12Z), fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides (NAF 30.92Z), fabrication d'articles de sport (NAF 32.30Z), commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé (NAF 47.64Z), téléphériques et remontées mécaniques (NAF 49.39C), location et location-bail d'articles de loisir et de sport (NAF 77.21Z).

ASS	Allocation de solidarité spécifique	CCMSA	Caisse centrale de la mutualité sociale agricole
AAH	Allocation aux adultes handicapés	CDC	Caisse des dépôts et consignations
ACM	Accueil collectif de mineurs	Cépidc	Centre d'épidémiologie des causes médicales de décès de l'INSERM
ACOSS	Agence centrale des organismes de sécurité sociale	CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires remplacé par l'ANCT en 2020
AED	Action Educative à Domicile	CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert	CIE	Contrat initiative emploi
ANCT	Agence nationale de la cohésion des territoires	CLAP	Connaissance locale de l'appareil productif
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie	CMU	Couverture maladie universelle
ARS	Agence régionale de santé	CMU-C	Couverture maladie universelle complémentaire
ASC	Agence du Service Civique	CNAMTS	Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
ASC	Agence du Service Civique	CNAV	Caisse nationale d'assurance vieillesse
ASE	Aide sociale à l'enfance	CPH	Centre provisoire d'hébergement
ASPA	Allocation de solidarité aux personnes âgées	CUI	Contrat unique d'insertion
ASV	Allocation supplémentaire vieillesse	DARES	Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (ministère en charge du travail)
CADA	Centre d'accueil de demandeurs d'asile	DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
CADA	Centre d'accueil de demandeurs d'asile	DGCS	Direction générale de la cohésion sociale (ministère des affaires sociales)
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	DGFIP	Direction générale des finances publiques
CAVIMAD	Caisse d'assurance vieillesse, invalidité et maladie des cultes	DJEPVA	Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (ministère des sports)

DRDJSCS	Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale	MEN	Ministère de l'éducation nationale
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère des affaires sociales)	MEOS	Mission des études, de l'observation et des statistiques (ministère en charge des sports)
DSN	Déclaration sociale nominative	OFDT	Observatoire français des drogues et des toxicomanies
ENIM	Etablissement national des invalides de la marine	PAIO	Permanence d'accueil, d'information et d'orientation
ERASME	Extraction, recherche, analyse, suivi médico-économique (base de données de l'assurance maladie)	PCH	Prestation de compensation du handicap
Escapad	Enquête sur la santé et les consommations lors de l'appel de préparation à la défense	PMI	Protection maternelle et infantile
FAJ	Fonds d'aide aux jeunes	PMSI	Programme de médicalisation des systèmes d'information
FiLoSoFi	Fichier localisé social et fiscal	QPV	Quartier politique de la ville
Finess	Fichier national des établissements sanitaires et sociaux	RP	Recensement de la population
FJT	Foyers de jeunes travailleurs	RSA	Revenu de solidarité active
FTM	Foyer de travailleurs migrants	RSI	Régime social des indépendants (dissous en 2018)
INJEP	Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire	SAE	Statistique annuelle des établissements
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques	SIAM	Système d'information des accueils de mineurs
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale	SNCF	Société nationale des chemins de fer
IRCEM	Institution de retraite complémentaire des employés de maison	SNU	Service national universel
ISD	Indicateurs sociaux départementaux	URSSAF	Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales
IVG	Interruption volontaire de grossesse	VAE	Validation des acquis de l'expérience



Adresses utiles

Réseau Jeunesse, Sport et Cohésion sociale en région Centre-Val de Loire

DDCSPP du Cher
Centre administratif Condé
2, rue Victor-Hugo
CS 50001
18013 Bourges Cedex
Tel : 02 48 67 36 95
ddcspp@cher.gouv.fr

DDCSPP de l'Indre
Cité administrative
Bâtiment A
49, boulevard George-Sand
BP 613
36020 Châteauroux Cedex

Tel : 02 54 53 82 00
ddcspp@indre.gouv.fr

DDCSPP du Loir-et-Cher
Cité administrative – Porte B
34 avenue Maunoury
BP 10269
41006 Blois Cedex

Tel : 0810 02 41 41
ddcspp@loir-et-cher.gouv.fr

DDCSPP d'Eure-et-Loir
Cité administrative
15 place de la République
28019 Chartres Cedex
Tel : 02 37 20 50 98
ddcspp@eure-et-loir.gouv.fr

DDCS d'Indre-et-Loire
Cité administrative
4, rue Albert-Dennery
CS 2735
37027 Tours Cedex 1

Tel : 02 47 70 11 00
ddcs@indre-et-loire.gouv.fr

DDDJSCS du Loiret
131, rue du Faubourg-Bannier
45042 Orléans Cedex 1

Tel : 02 38 42 42 42
ddcs@loiret.gouv.fr



**DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE DU CENTRE-VAL DE LOIRE, LOIRET**

**Pôle d'Appui Transversal et Territorial
Mission Observation et Etudes**

122 rue du Faubourg Banner
CS 74204
45042 ORLEANS CEDEX 1

Téléphone : 02.38.77.49.00 – Télécopie : 02.38.53.98.99

<http://centre-val-de-loire.drdjscs.gouv.fr/>

ISSN 2267-7704